COMPTE-RENDU DE LA XXVIIIème COSAC

Bruxelles, 27/1/2003

Présidence Hellénique

M. Dinos Vrettos, Président de la Commission des Affaires Européennes et Vice-président du Parlement Hellénique :

Chers collègues,

Je vous souhaite la bienvenue à Bruxelles, dans cette Conférence extraordinaire de la COSAC. Je tiens à remercier le Parlement Européen et, en particulier, son Président, M.Pat Cox et son Vice-Président M.David Martin, pour l'enthousiasme et l'hospitalité avec lesquels ils ont accueilli les travaux de notre Conférence extraordinaire dans les lieux du Parlement Européen.

Notre Conférence d'aujourd'hui fait la suite aux travaux de la Présidence sortante et elle est la première réunion dans le cadre de la quatrième Présidence Hellénique qui est une Présidence ambitieuse avec des objectifs politiques importants: l'achèvement du processus de l'élargissement, la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne, l'harmonisation de la politique de l'immigration de l'Union Européenne. L'élaboration des conclusions de la Convention et la définition de la politique étrangère et de la sécurité depuis le 1 Janvier 2003, constituent les objectifs principaux de mon pays en tant que pays qui exerce la Présidence de l'Union.

La Présidence Danoise, à l'avis général, a été particulièrement importante et réussie. Le Sommet de Copenhague avec l'entrée des 10 nouveaux états, a emmené l'Union Européenne à l'élargissement le

plus important de son histoire et réitère la nécessité de l'approfondissement des liens très étroits entre les 25 états membres. À l'ouverture du XXI siècle, nous sommes tous unis pour jouer un rôle important sur la scène mondiale et ceci en faisant progresser notre modèle politique, culturel et social.

Je voudrais, de cette tribune, souhaiter la bienvenue aux collègues représentants des nouveaux états membres qui appartiennent maintenant à la grande famille européenne. La signature officielle de l'adhésion, le 16 Avril à Athènes, sous le rocher sacré de l'Acropole, va être un moment important pour la nouvelle Europe et je suis convaincu qu' à cette date, Chypre signera en tant qu' état uni après 30 années de division et séparation. Le dialogue des deux parties devra se poursuivre et devra être mené à bien sur la base du projet du Secrétaire Général des Nations Unies. La Présidence Héllenique, quant à elle, se situe dans un moment d'affrontements et des conditions politiques très difficiles au niveau mondial. La guerre en Iraq et les retombées politiques créent un climat d'incertitude et de préoccupation au niveau international. Cette crise nous montre bien la nécessité d'avoir une politique étrangère et de la sécurité commune dans l'Union Européenne qui puisse parler d'une seule voix au niveau mondial.

La Grèce représente et exprime l'ensemble des peuples européens; elle utilisera tous les moyens diplomatiques et politiques à sa disposition pour essayer de parvenir à une solution pacifique de la crise et pour échapper aux affrontements armés.

Au sein de l'Union Européenne, la Présidence Hellénique correspond aux conclusions des travaux de la Convention sur l'avenir de l'Europe qui achèvera ses travaux et présentera un projet de

Constitution de l'Union Européenne à la fin du premier semestre de 2003.

Les Parlements Nationaux qui représentent, avec le Parlement Européen, de la façon la plus nette, les peuples de l'Europe, interviendront aussi au plan constitutionnel et ceci en fonction des nos priorités. Nous attendons que l'on met l'accent sur l'élaboration des conclusions de la Convention.

Le désir de tous n'est pas l'Europe des grands et des forts mais l'Europe de tous. Pour cette raison, le projet de Constitution qui sera soumis aux états membres devra prévoir des dispositions claires sur le rôle des Parlements Nationaux et de la COSAC et ceci conformément à ce qui a été, déjà, discuté au sein du groupe de travail de la Convention et dans le cadre des activités de la COSAC.

La Présidence Danoise a structuré une proposition globale pour la réforme et l'amélioration du rôle de la COSAC en renforçant le rôle des Parlements Nationaux dans le cadre du Traité d'Amsterdam. Ceci n'a rien à voir avec la création d'un nouvel organe qui remplacerait les institutions existantes dans l'Union Européenne : Le Parlement Européen, la Commission et toutes les autres institutions, p.ex. le Conseil.

Cette proposition a été discutée de façon analytique et approfondie en réunion plénière à Copenhague et puis dans un groupe de travail qui a été mis sur pied à cette fin.

Le résultat final de cette proposition devra être discuté aujourd'hui en exprimant le souhait d'une cohésion sur toute la ligne.

Le rôle des Parlements Nationaux et du Parlement Européen a fait l'objet de la proposition récente franco-allemande qui emmène des innovations fondamentales dans les structures de l'Union Européenne. Il y a beaucoup de points positifs dans cette proposition, comme par

exemple, l'élection du Président de la Commission Européenne par le Parlement Européen et la participation des Parlements Nationaux à la prise de décisions dans l'Union Européenne. Dans ce contexte, nous pensons que les Parlements Nationaux ne doivent pas ralentir la procédure en appliquant systématiquement le mécanisme d'alerte précoce.

En ce qui concerne la double Présidence de l'Union, exercée par le Président de la Commission et le Président du Conseil à plein temps, l'idée telle quelle, présentée par les deux Chefs d'Etat Européens, n'a pas notre accord, la raison principale étant que le Président du Conseil devrait avoir une légitimation démocratique et devrait être soumis à un contrôle parlementaire, ce qui n'est pas prévu par la proposition. Il faut souligner, également, que 80% des collègues qui ont participé à la dernière session de la Convention sur l'Avenir de l'Europe, ont exprimé leur désaccord profond sur ce point de la proposition.

Nous devons mettre un accent particulier sur la nouvelle Conférence Intergouvernementale. L'absence des Parlements Nationaux nous impose d'approfondir nos efforts afin qu'on puisse suivre, de façon plus précise, les travaux de la Convention et de la Conférence Intergouvernementale et ceci pour arriver aux conclusions souhaitées. Il faudra que la COSAC suive ces développements avec une attention toute particulière.

J'ai souligné certains points, chers collègues, qui ne font pas partie de la discussion d'aujourd'hui. Je voudrais, simplement, mettre en exergue l'actualité européenne parce que si nous ne situons pas nos décisions dans un cadre plus vaste, nous ne pourrons pas prendre les décisions les meilleures. Je voudrais remercier le Président sortant de

la COSAC, M. Larsen Jensen, du travail et des efforts effectués au cours de la Présidence Danoise.

A mon avis, ce fut une Présidence modèle, un exemple dont nous devons nous souvenir. Nous avons, vraiment, apprécié les efforts effectués. Je voudrais remercier tous nos collègues qui, par le biais de leurs propositions et leurs engagements, améliorent les travaux de la COSAC. Je remercie aussi les collègues de la Troïka de leur collaboration pour l'excellente organisation de la réunion d'aujourd'hui. Pour conclure, je voudrais, aussi, remercier tous ceux d'entre vous qui ont accepté l'invitation à cette Conférence extraordinaire. Avec votre présence, vous contribuez à une issue positive de nos efforts pour une COSAC qui soit meilleure et qui puisse correspondre aux besoins de la nouvelle Europe élargie. Je vous remercie.

Permettez-moi maintenant d'inviter le Vice-Président du Parlement Européen compétent pour les relations entre le Parlement Européen et les Parlements Nationaux , M. David Martin, à prendre la parole.

M. David Martin (Vice-Président du Parlement Européen) :

Je serais très bref.

Au nom du Président du Parlement Européen soyez les bienvenus dans cette Assemblée. Je sais que certains d'entre vous connaissent très bien la maison.

Je vois beaucoup d'anciens membres du Parlement Européen, ce qui, à mon avis, est une chose importante car ils reprennent le lien avec les Parlements Nationaux pour une meilleure compréhension entre nos institutions.

En outre, beaucoup d'entre vous sont présents dans ces lieux sur une base presque permanente en tant que membres de la Convention

et certains d'entre vous sont venus ici pour des rencontres bilatérales. Dans tout état de cause, nous vous souhaitons un bon séjour et vous encourageons à vous adresser à nos fonctionnaires pour toute question ou problème.

Le Président du Parlement Européen, M. Pat Cox, m'a demandé de souligner l'importance que le Parlement Européen donne aux bonnes relations avec les Parlements Nationaux et au rôle capital de la COSAC dans l'amélioration de ces relations.

Si je peux me permettre de parler de l'ordre du jour, je voudrais remercier la Présidence Hellénique ainsi que la Présidence Danoise, M. Larsen Jensen, en particulier, pour la manière enthousiaste et dynamique qui a caractérisé la Présidence de la COSAC pendant les six derniers mois. Nous n'avons pas abouti à un accord sur tous les points proposés, mais nous avons apprécié ses efforts de faire de la COSAC une assemblée forte et capable de donner une voix aux Parlements Nationaux pour l'avenir de l'Union Européenne. Nous souhaitons aussi bon vent à la Présidence Hellénique, je sais que ce seront six mois intéressants, puisqu'il y a un agenda très riche. Le Parlement Européen a donné sa contribution récemment en choisissant un Médiateur grec en janvier; Ce fut un excellent choix pour ce que le Médiateur représente dans l'Union Européenne.

Je vous souhaite, donc, la bienvenue au Parlement Européen et je remercie notre secrétariat, ainsi que le secrétariat du Parlement Hellénique pour leur travail de préparation et d'organisation de cette réunion. Je vous souhaite un travail fructueux. Je vous remercie et j'attends avec intérêt la suite et les résultats de vos travaux.

M. Dinos Vrettos, Président (Grèce) :

L'ordre du jour vous a été distribué.

Si il n'y a pas d' objections, nous procédons à son adoption et je donne la parole à M. Larsen Jensen.

M. Claus Larsen Jensen (Danemark) :

Je voudrais tout d'abord souhaiter beaucoup de succès aux collègues grecs pour leur Présidence.

À Copenhague nous nous sommes mis d'accord sur les orientations de base, mais il y a, bien sûr, beaucoup de travaux de préparation qui restent à faire pour faire avancer sans obstacles le processus de l'élargissement. Il y a plusieurs pays proches ou voisins de la Grèce qui commencent à frapper à la porte de l'Union Européenne, entre autres, la Croatie qui a indiqué son intention de présenter sa candidature, mais d'autres pays peuvent aussi suivre son exemple. Je pense, donc, que notre futur proche sera très intéressant.

Je voudrais remercier le Président et M. David Martin pour leurs paroles aimables à l'égard de mon pays. Il est vrai que tout a bien marché pour l'élargissement et nous souhaitons qu'il soit de même pour les prochaines Présidences car il s'agit d'initiatives et des travaux communs et pas de l'exclusivité d'une seule Présidence. Je voudrais, aussi, remercier la Troïka ainsi que les Présidents des Commissions des Affaires Européennes de tous les pays membres avec lesquels, pendant notre Présidence, nous avons eu plusieurs réunions.

Permettez-moi maintenant de vous présenter la situation. Lorsqu' à la mi-octobre, nous nous sommes réunis à Copenhague, en tant que COSAC, nous avons adopté un texte de rapport contenant 9 points que nous allions reexaminer dans le groupe de travail. Aujourd'hui, sur la base des conclusions du groupe de travail, nous sommes appelés à prendre une décision sur les premiers 8 points. Notre objectif principal

est l'approfondissement et l'amélioration de la démocratie parlementaire.

Il est évident que le Parlement Européen et les Parlements Nationaux ne sont pas en concurrence, nous sommes des co-législateurs et ceci vaut pour le Parlement Européen au niveau de l'Union et pour les Parlements Nationaux au niveau national. En ce qui concerne la réforme de la COSAC, nous devons tous collaborer puisque nous avons un rôle très important à jouer dans nos pays par rapport aux Gouvernements. La COSAC essaye justement de renforcer ce rôle fondamental.

Nous ne voulons pas d' ordres du jour secrets et nous devons le dire très clairement dans nos capitales. Je l'ai ,déjà, dit dans le passé lors des rencontres précédentes. Les politiques de l'Union sont un sujet qui nous intéresse, mais nous devons nous concentrer plus sur le contrôle parlementaire de la législation décidée au niveau européen. Ceci implique l'investissement de beaucoup de ressources humaines et économiques. Aujourd'hui, donc, il faut arriver à une décision en ce qui concerne notre objectif. Il faut parvenir à des résultats et ce qu'on décide, ici, doit aussi être réaffirmé au sein de la Convention où nous devons parler avec une seule voix.

En ce qui concerne le contenu du débat, vous avez reçu les documents, ainsi qu'un projet de la contribution de la COSAC à la Convention sur l'avenir de l'Europe. Ce projet se fonde sur les conclusions auxquelles est arrivé notre groupe de travail. Certains d'entre vous ont encore quelques réserves, mais je crois que le texte rassemble les points d'accord et que lors de notre réunion extraordinaire d'aujourd'hui - même si quelques détails ne nous plaisent pas- nous pourrons ensemble arriver à une décision.

Passons en revue maintenant le texte et ses points principaux.

Dans son introduction, on souligne la nécessité d'une nouvelle relation de partenariat, de collaboration pour la démocratie. On dit qu'il faut avoir plus de démocratie et parlementarisme en Europe. Les Parlements Nationaux et le Parlement Européen ont un rôle très important à jouer. Je ne crois pas qu'il puisse y avoir de doute de nos motivations. À la page 2 on parle de la réforme de la COSAC. Dans la première partie, on explique quel processus a mené à ce souci de réforme, ensuite le texte dit que nous avons approuvé les lignes directrices de Copenhague qui gèrent les relations entre Parlements et Gouvernements en ce qui concerne les questions européennes. Lors du débat, il est, bien sûr, apparu que la pratique nationale, la coutume nationale, les constitutions nationales continuent à valoir, mais nous voulons établir des principes ou un dénominateur commun pour le contrôle parlementaire de la production législative des Gouvernements Nationaux.

Nous avions discuté des modalités de vote en vue d'une Europe à 25, et plus tard même plus, états membres et nous avions dit qu'il faut examiner les modalités existantes dans la mesure où elles restent d'application à la COSAC, en particulier, en ce qui concerne les décisions pour lesquelles l'unanimité est nécessaire. La situation est déjà assez difficile pour ce qui est de la prise des décisions.

Dans la discussion, il y a eu plusieurs propositions différentes, la conclusion étant que les décisions seront prises à la majorité des deux tiers des votes et cette majorité doit représenter 50% des voix. Par contre, toute décision concernant une révision du règlement nécessite l'unanimité.

Nous avons aussi beaucoup discuté du secrétariat. Plusieurs d'entre nous souhaitent un soutien technique, un secrétariat permanent. Dans le document, on dit aussi qu' en décembre, les

délégations nationales ont affirmé qu'il ne s'agit pas de créer une nouvelle bureaucratie, un nouvel organe législatif; il nous faut un petit secrétariat puisque, de toute façon, son coût serait assumé par les Parlements Nationaux.

La Troïka continuera à jouer un rôle primordial et chaque Présidence doit poursuivre la collaboration avec les représentants des Parlements à Bruxelles. La délégation néerlandaise a proposé que le nouveau secrétariat doit faire recours aux fonctionnaires des Parlements Nationaux placés à Bruxelles.

Nous avons dit que le secrétariat doit être composé d'un nombre restreint de fonctionnaires et ne doit pas être un obstacle aux travaux du Parlement Européen (d'autre part, l'ordre du jour fait mention de la collaboration pratique avec le Parlement Européen). En tout cas, nous n'allons pas prendre de décision définitive sur le secrétariat aujourd'hui.

Notre réunion d'aujourd'hui doit nous permettre de décider si nous voulons élaborer la proposition d'un secrétariat permanent. Cette question sera discutée dans les Parlements Nationaux et leurs Présidents décideront de la forme et de la participation financière. Cette proposition sera discutée plus en détail lors de notre réunion du mois de mai. Lors de la réunion de la COSAC, sous la Présidence Italienne, nous adopterons les conclusions finales et nous prendrons des dispositions communes.

Un autre thème discuté a été le rôle de la Conférence des Présidents des Parlements Nationaux qui a été à l'issue de la COSAC.

Une autre question qui nous tient à cœur est celle de la coopération parlementaire ; Il faudra voir comment elle va se développer entre Parlements Nationaux et Parlement Européen. En ce moment, nous ne voulons pas créer une nouvelle structure au-delà de

la COSAC, nous voulons, simplement, voir comment établir une programmation à plus long terme.

Lors de nos réunions, sous la Présidence Danoise, nous disions qu' en général, notre programme des travaux n'avançait pas au même rythme que les évolutions dans l'Union Européenne. Nous devons faire en sorte que nos travaux influencent le plus possible les événements et au cas où il ne devrait pas y avoir une autre rencontre de la COSAC, les Présidents des Commissions des Affaires Européennes pourraient se rencontrer pour tenir les discussions nécessaires et, peut-être, arriver à des solutions pratiques.

Dans le point 5, on parle d'une coordination accrue au niveau des commissions sectorielles. Il faut voir quelle est la situation au niveau des Parlements Nationaux du point de vue des ressources mises à disposition de ces commissions. Ceci est important et la COSAC doit s'en occuper puisque cette coordination est nécessaire.

Dans le point 6, nous invitons la Commission Européenne à ouvrir une discussion générale sur son programme de travaux; Les Parlements Nationaux et le Parlement Européen, quant à eux, feront de même. Ceci pourrait être utile en ce qui concerne le mécanisme d'alerte précoce proposé par le groupe de travail de la Convention sur la subsidiarité. La COSAC s'est déjà exprimée sur ce sujet par rapport au Traité d'Amsterdam.

Les groupes de travail de la Convention sont arrivés à la conclusion que la subsidiarité commence au niveau national pour monter ensuite au niveau européen; d'une certaine façon, les Parlements Nationaux qui sont les premiers intéressés, se demandent dans quelle mesure une proposition sur la législation communautaire soit conforme au principe de la subsidiarité.

Nous avons aussi discuté de l'échange d'informations entre les Parlements : ceci pourrait se faire par l'intermédiaire du secrétariat commun. Nous ne voulons pas que la COSAC devienne le gardien de la subsidiarité, mais elle pourrait devenir une plate-forme, une structure capable d'aider dans l'échange d'informations.

Dans une des réunions précédentes, on s'est demandé dans quelle mesure le nom de la COSAC est un nom adéquat. C'est une question sensible! Quelques uns ont estimé qu'il fallait proposer un nouveau nom, mais que cela pourrait entraîner la création d'une nouvelle institution permanente.Ceci n'est pas le cas. Il est vrai que le nom COSAC n'est peut-être pas le meilleur choix, mais c'est un acquis et pour éviter des problèmes, nous avions dit qu'il fallait attendre la fin des travaux de la Convention avant de choisir un nouveau nom. Aujourd'hui, donc, il n'y aura pas lieu de faire des propositions ou de prendre des décisions sur ce sujet.

La question de l'information : Nous avions dit que nous allions améliorer notre coopération grâce à une nouvelle stratégie de l'information. Nous invitons les Présidents à continuer leurs efforts au sein du groupe de travail responsable de la coordination entre Parlements Nationaux et institutions de l'Union Européenne.

En ce qui concerne la question des institutions européennes de l'Union, j'ai déjà mentionné la Convention et la Conférence des Présidents des Parlements de l'Union, il reste à discuter de la coopération avec le Parlement Européen et son Président d'un coté et les Parlements Nationaux de l'autre, ce qui sera très utile pour la COSAC. Au moment de la discussion de son programme législatif, la Commission, aussi, pourrait coopérer de manière plus efficace avec les Parlements Nationaux et le Parlement Européen.

Pour ce qui est du Conseil, il a été dit qu'il y a concurrence entre le Parlement Européen et les Parlements Nationaux, mais ce n'est pas le cas : Nous souhaitons, simplement, un approfondissement des relations entre le Conseil et les Parlements Nationaux, d'un coté, et le Parlement Européen et les Parlements nationaux de l'autre. Il faudra, donc, étudier cette question et s'assurer que les uns ne piétinent pas sur les compétences des autres, que cette coopération sera harmonieuse, efficace à tous les niveaux et qu'elle sera surtout démocratique.

Mon dernier point concerne la réforme de la COSAC et sa future intégration dans les travaux de la Convention dont nous discuterons lors de la réunion des Présidents des nos commissions.

Du point de vue de la procédure, si nous atteignons un accord sur tous ces points, nous pourrons reformer la COSAC et nous devrons, par conséquent, apporter des changements au règlement. Pour le moment, ne nous occupons pas de la question d'un secrétariat permanent.

Excusez-moi d'avoir abusé de votre temps, mais il était important de mettre les choses au clair et de savoir où nous en sommes.

M. Dinos Vrettos, Président (Grèce) :

J'ai une première liste d'orateurs qui ont demandé la parole. En vertu du règlement, le temps de parole est de 4 minutes et je vous prie de le respecter. À la fin du premier tour d'orateurs, M.Larsen Jensen répondra après quoi nous allons procéder à l'adoption de notre contribution.

M. Philippe Mahoux (Belgique) :

Je vous remercie d'avoir convoqué cette réunion extraordinaire et je m'associe aux remerciements adressés à la Présidence Danoise pour l'excellent travail fourni pendant son semestre.

Tout d'abord, je pense que nous pouvons avaliser dans leur ensemble les conclusions du groupe de travail en soulignant que nous avons quelques réserves en ce qui concerne le rôle des Présidents des Assemblées Parlementaires. Si on les considère comme responsables du budget, ce qui me paraît bien normal, il me semble difficile d'accepter qu'ils constituent le Présidium. Dans d'autres structures, la qualification de Président ne donne pas à ceux qui sont investis de ce titre un rôle exclusivement budgétaire. Donc, il me paraît important, de donner à cette réunion des Présidents des Assemblées Parlementaires une autre dénomination, puisque le rôle politique qui est déterminé par les uns et les autres est différent. Il existent des Parlements où les Présidents ont, uniquement, un rôle de Président de l'Assemblée. Si on ajoute un rôle budgétaire, ceci serait une forme de questure de la COSAC.

Deuxième point qui n'était pas inscrit dans l'ordre du jour : une lettre a été adressée à la Présidence concernant la présence à la COSAC des délégués des régions. Je souhaiterais connaître vos réactions par rapport à la possibilité que trois responsables des régions puissent être invités aux réunions de la COSAC. Nous soutenons cette proposition et nous aimerions connaître les sentiments de la Présidence et du Rapporteur.

M. Jo Leinen (Parlement Européen) :

Je m'associe aux remerciements adressés à la Présidence Danoise. J'étais membre du groupe de travail et je dois dire que le

climat de travail à Copenhague était excellent et M. Larsen Jensen a conduit les travaux avec beaucoup de dynamisme.

Je pense que nous sommes d'accord sur la plupart de points qui ont été proposés, il reste néanmoins quelques questions, encore, à débattre et je voudrais vous faire part de ma position.

M. Larsen a dit que nous ne voulons pas de nouvelles institutions. Ceci est très important car notre crainte était que le système s'alourdisse de plus en plus et il s'agit de voir si nous pouvons le maintenir tel quel. Je voudrais faire quelques commentaires sur les points 3, 5 et 9.

Il faut bien réfléchir sur la question du secrétariat de la COSAC. Le collègue néerlandais a mentionné les 3-4 critères qui nous tiennent à cœur :

- pas de nouvelle bureaucratie
- pas de nouvelles institutions
- petit secrétariat en liaison avec la Troïka

En fait, la Troïka prendra en charge l'organisation du secrétariat dont nous devons encore discuter les détails car son siége à Bruxelles présuppose un certain nombre de questions juridiques comme, par exemple : qui loue les salles de réunion, qui recrute le personnel, qui a la compétence budgétaire. Toutes ces compétences nécessitent, normalement, une personnalité juridique dont la COSAC n'est pas dotée. Je pense, donc, que la solution la plus flexible serait que la Troïka puisse superviser le secrétariat, ainsi on pourrait résoudre tous ces problèmes.

Point 5 : La COSAC est la coopération entre les Commissions des Affaires Européennes. Il est vrai que d'autres commissions veulent se réunir, parfois, mais si la COSAC veut assumer la coordination entre toutes les commissions parlementaires, il faudrait

se demander si ce n'est pas quelque chose de nouveau. Est- ce-que cela devient plus que la COSAC, ce forum des Parlements Nationaux dont on a déjà parlé sans susciter d'ailleurs beaucoup d'enthousiasme?

Point 9 : Accords avec les institutions européennes.

Avec la Commission, il n'y a pas de problème, elle a le droit d'initiative et dispose de toutes les informations dont nous avons besoin. Quand il s'agit du Parlement et du Conseil, je crois qu'il faut préciser cet accord parce qu' il s'agit des deux institutions législatives et je pense que ce n'est pas le rôle de la COSAC de conclure des accords avec des chambres législatives. Le rôle de la COSAC est de permettre aux Parlements Nationaux de mieux contrôler leurs Gouvernements Nationaux respectives. D'ailleurs, la Convention propose d'instituer un Conseil législatif et 3 ou 4 Conseils exécutifs : alors avec quel Conseil va- t-on conclure un accord ? Au Parlement Européen, nous avons dit dans le rapport de Napolitano que nous voulions, d'urgence, un accord interparlementaire pour pouvoir organiser la coopération entre le Parlement Européen et les Parlements Nationaux. Je crois que c'est aux Présidents des Parlements de s'en charger. Si par la suite, le secrétariat de la COSAC devait siéger dans les bureaux du Parlement Européen, il y aurait un accord pratique à conclure, mais l'accord politique doit être trouvé par les Présidents des Assemblées et pas seulement par les Commissions des Affaires Européennes.

Je crois que nous avons bien avancé, il reste 2 ou 3 questions à creuser un peu plus, surtout la question du secrétariat qui doit être étudiée de façon beaucoup plus détaillée.

Merci beaucoup.

Lord Grenfell (Royaume Uni) :

Je commencerai par remercier nos hôtes pour avoir organisé cette réunion extraordinaire de la COSAC. Je me félicite d'avoir la possibilité aujourd'hui de débattre comment certaines recommandations pourront être mises en pratique.

À l'origine, ma Commission était contre la création d'un secrétariat de la COSAC. Ensuite, nous nous sommes laissés convaincre et le fait d'avoir un secrétariat allégé est positif pour que la COSAC puisse travailler avec efficacité. Je crois que ce n'est pas à nous de prendre une décision concernant le financement de cet organe.

Plus en général, Monsieur le Président, je voudrais commencer par les points sur lesquels il y a accord entre ma Commission et le groupe de travail des Parlements Nationaux chargé de suivre la Convention, c'est-à dire le rôle très important que peut jouer la COSAC. La Chambre des Lords, dans son rapport sur la proposition d'une deuxième Chambre, fait référence au caractère original de la COSAC, celui d'un forum d'échange d'informations pour un rapprochement parlementaire sur les questions européennes.

Un document produit par le collègue danois, il y a quelques mois, proposait que la COSAC réformée renforce le rôle des Parlements Nationaux par l'échange d'expériences, le « bench marking » et la coopération. C'est un objectif auquel je souscris et j'espère que cette question fera l'objet d'un débat aujourd'hui. Par conséquent, je suis d'accord avec les normes minimales figurant au document A (Lignes Directrices de Copenhague).

Les propositions de ma Commission pour la réforme de la COSAC, inspirées par des propositions récentes, font référence à un rôle de contrôle des Parlements accru . Nous souhaitons que la COSAC se concentre plus sur les techniques de contrôle parlementaire

et les questions européennes et que les débats généraux soient subordonnés à nos activités.

La forme actuelle des réunions de la COSAC avec des débats particulièrement vastes sur les priorités des Présidences, avec des discours écrits pour lesquels le temps manque, sans que nous soyons des experts pour les juger, nuit à la crédibilité de la COSAC. Je crois, en effet, que nous devons partager nos bonnes pratiques au niveau des Parlements Nationaux concernant notre rôle de contrôle des Gouvernements Nationaux. Nous avons, nous mêmes, par le biais du Comité sélectif, proposé beaucoup de manières pour contrôler le Gouvernement Britannique et cela démontre très bien qu'aucun Parlement n'a le droit de se reposer sur ses lauriers.

En dernière, la question de la subsidiarité.

Dans le document E, il y a une proposition qui dit que la COSAC devrait être la Chambre de compensation pour le mécanisme d'alerte précoce en matière de subsidiarité. Je crois que cela revient au secrétariat proposé plutôt qu'aux Parlements Nationaux individuellement. Toutefois, nous continuons à penser que c'est aux Parlements Nationaux de surveiller la subsidiarité et nous n'accepterions, donc, pas dans une COSAC réformée un débat sur cette question. Par conséquent, je ne peux pas accepter la proposition des commissions sectorielles dans la COSAC parce que cela risque d'affaiblir notre rôle de contrôle. J'ai, également, des réserves quant au rôle des Présidents dans cette procédure. Je sais que dans d'autres Parlements, il y a ces pratiques, mais nous y sommes opposés. En ce qui concerne le document D, je ne suis pas opposé à une réunion annuelle sur le programme de travail de la Commission. Enfin, j'estime que les décisions sur les procédures et les techniques devraient être prises à la majorité. Je suis, également, d'accord sur la

proposition en matière de technologie de l'information et sur l'idée des réunions bisannuelles, mais nous proposons qu'elles se déroulent dans un cycle parlementaire différent. En ce moment, nos réunions se tiennent à la fin de chaque semestre de Présidence et pour cela bon nombre de nos travaux portent sur les rapports des Présidences sortantes. Nous croyons qu'il vaudrait mieux que nos réunions se tiennent au début de chaque Présidence, même si cela changeait au moment où on change le rythme de Présidences à la suite des décisions de la Convention.

M. Mario Greco (Italie) :

Moi aussi, dans cette phase de la discussion générale, je voudrais exprimer l'appréciation que je ressens à l'égard de la Présidence Hellénique et de la Présidence Danoise. En fait, je voudrais remercier la Présidence Danoise pour les efforts faits pour renforcer le rôle des Parlements Nationaux sans avoir recours à des nouveaux organes, mais en développant le potentiel des organes existants comme, par exemple, la COSAC. Nous avons, tous, proposé d'intervenir pour modifier le règlement avec prudence et beaucoup d'attention.

Je voudrais remercier la Présidence Hellénique parce que je crois que par la convocation de cette COSAC extraordinaire, elle a fait preuve de bonne volonté. Elle nous a montré ce qui est possible pour mener à bon fin ce projet. De notre côté, nous souhaitons apporter notre contribution afin que ce projet arrive à bon port.

Il faut souligner l'engagement initial, il faut éviter de prendre des mesures radicales et révolutionnaires qui seraient en contraste avec notre engagement de ne pas créer des nouveaux organes camouflés sous des noms déjà existants. Il faut, aussi, éviter d'interférer avec les travaux de la Convention ; ce serait dangereux car

nous savons, tous, que beaucoup de sujets que nous examinons font, également, partie des sujets étudiés par la Convention.

Bien sûr, je reprends à mon compte ce que le Président Larsen a dit : il faut envoyer un message fort et courageux aux membres de la Convention, mais toujours dans le cadre de nos pouvoirs actuels, sans qu'il y ait des chevauchements mais sans faire des fuites en avant qui seraient dangereuses pour tout le monde. Je suis sûr que d'autres collègues italiens prendront la parole pour entrer dans les détails d'autres questions et pour cela je maintiens un caractère général à mon intervention. Je suis satisfait des résultats obtenus par le groupe de travail. Il y a eu accord unanime pour certains points parmi lesquels, l'adhésion aux critères de Copenhague pour garantir un contrôle efficace des Parlements Nationaux sur leurs Gouvernements respectifs au cours de la phase ascendante de l'élaboration du droit communautaire.

À cet égard, il m'apparaît utile de rappeler que les Parlements Nationaux vont tenir compte des critères de Copenhague recommandés par cette Conférence extraordinaire et ceci sur la base des spécificités constitutionnelles respectives.

Sur le point 2, il y a eu un vaste consensus auquel nous avons participé, car nous voulons, tous, surmonter le principe de l'unanimité pour l'adoption par la COSAC de ses contributions. La règle de l'unanimité doit être maintenue, simplement, pour des modifications au règlement. Sur ce point, nous nous permettons de soumettre à l'attention de nos amis présents à cette COSAC extraordinaire que le système de vote aux deux tiers devrait, également, être lié à l'élément démographique des pays. Il se peut qu'il y ait d'autres collègues qui voudraient s'exprimer sur ce point. Nous voulons, simplement, soumettre cette idée à la réflexion dans cette phase du débat.

Le point 3, le secrétariat permanent, qui a été abordé par plusieurs collègues, est le point le plus douloureux, en tout cas celui qui nécessite la plus grande attention de notre part. Dans les conclusions, on retrouve certaines observations du groupe de travail et je crois que notre délégation a encore certaines perplexités en ce qui concerne la création d'une forme,même limitée, de secrétariat.

Nous voudrions qu'on considère notre proposition écrite qui a été distribuée; c'est le fruit du travail des deux commissions de la Chambre des Députés et du Sénat italien et s' inspire au point 3 de la contribution finale de la COSAC.

Si ce thème devait être repris - il semble que cela est l'orientation générale - il devrait être discuté lors de la COSAC du mois de mai à Athènes.

Mon dernier point concerne la coordination des activités de la COSAC. La proposition prévoit que la Conférence des Présidents des Parlements de l'Union devient l'organe directeur de la COSAC. Cela nous paraît impraticable et nous ne pensons pas que la COSAC demande qu'il soit ainsi. Toute référence au rôle de la Conférence des Présidents devrait être, à notre avis, biffé de cette proposition.

M. Dinos Vrettos, Président (Grèce) :

Merci M. Greco. Je voudrais, également, vous remercier de la proposition que vous avez faite en ce qui concerne le soutien de secrétariat de la COSAC. J'ai l'impression que si on pouvait discuter de ces deux propositions, on pourrait trouver une solution intermédiaire qui nous donnerait la possibilité d'être, vraiment, efficaces en tant que COSAC. Je donne la parole à M. Borell.

M. Josep Borell (Espagne) :

Tout d'abord, je remercie la Présidence Danoise de ses efforts et la Présidence Hellénique à qui je souhaite tout le succès possible. Il y a encore certains détails qu'il faut préciser, mais le projet de contribution qui nous est soumis aujourd'hui est, dans les grandes lignes, tout à fait acceptable et conforme à ce que nous avons discuté à Copenhague.

Je pense qu'il est important d'insister sur le fait qu'il ne s'agit pas ici de créer une nouvelle institution, il faut que cela soit clair. Le Président sortant et le nouveau Président l'ont dit et ceci devrait contribuer à dissiper les doutes qui pourraient exister au sein de certaines délégations.

En ce qui concerne le secrétariat, je pense qu'il sera nécessaire, lorsque nous serons 25 pays membres et cette rencontre parlementaire aura du mal à fonctionner sans des éléments permanents .Quant au code de conduite parlementaire, baptisé de Copenhague, il mérite bien son nom. C'est un code qui me paraît acceptable. Il ne s'agit pas ici de nous imposer quoi que ce soit, il s'agit de quelques références sur le développement des relations entre les Parlements et les Gouvernements.

Pour ce qui est des modalités de vote, je crois qu'il est bon de dire que les résolutions de la COSAC ne devront pas être adoptées à l'unanimité mais à la majorité qualifiée. Au sein de la Convention nous demandons que la règle de l'unanimité soit supprimée pour des questions très sensibles telles que l'Europe sociale ou la politique étrangère et il serait assez paradoxale de demander un assouplissement des procédures de prise de décisions au sein de l'Union Européenne, tout en demandant qu'ici pour adopter une simple résolution non

contraignante il faille de l'unanimité. Ce serait complètement contradictoire.

La délégation italienne a, à juste titre, dit qu'il faut être prudent. Je ne suis pas d'accord sur le fait qu'il faut réfléchir sur le poids démographique de chaque pays. Je crois que nous pourrons difficilement nous mettre d'accord sur cette question.

Chaque pays, chaque Parlement a une voix sauf pour les pays qui ont une deuxième Chambre. Bien sûr, le poids d'un pays avec 80 millions d'habitants ne serait pas le même que celui d'un pays avec 2 millions d'habitants, mais cela dépend des modalités et du moment politique. Bien sûr, c'est une opinion dont je suis prêt à discuter pendant notre réunion.

Le fait que la Commission présente à la COSAC son programme législatif annuel me paraît très important. Je crois qu' on donnera ainsi à la COSAC (ou à la COSAC rebaptisée ce que j'espère sera le cas dès que possible) une importance politique accrue.

Au sein de la Convention, dont nous suivons les travaux, on se penchera particulièrement sur le mécanisme d'alerte précoce. Grâce à cette surveillance, à ce contrôle de la subsidiarité, les Parlements Nationaux pourront participer davantage aux travaux communautaires. Il est important que la COSAC suive de près les travaux législatifs lancés par la Commission.

Il faut que ses programmes nous soient présentés avec suffisamment de perspective et en temps utile. Ainsi la COSAC aura une dimension conforme à l'importance politique de l'Union élargie lorsque la Constitution Européenne future sera adoptée . Ce projet est satisfaisant et devrait pouvoir être adopté.

M. Antonis Skyllakos (Grèce) :

Je ne sais pas ce qui a changé depuis la dernière réunion de la COSAC à Copenhague par rapport aux objections qui avaient été émises et les avis contraires de plusieurs délégations sur le sujet de la prise de décision à la majorité. Il n'y a pas eu de modification du règlement ; Alors, que s'est il passé ? Nous devons prendre une décision aujourd'hui sur ce point. Nous devons en fait adopter la plus grande partie des décisions de la COSAC.

Tout le monde dit qu'il n'est pas nécessaire de changer la COSAC en nouvel organe, elle doit rester un forum d'échange de vues. Tout pas vers un vote fait qu'on se dirige vers la transformation en organe décisif. C'est la vérité, on ne peut pas le nier. Il y a aussi d'autres questions comme, par exemple, la position d'un Parlement National, lorsqu'il se trouve en minorité. À l'extérieur, la publicité faite à l'avis majoritaire pourra mettre en doute la position d'un Parlement qui aurait voté contre une même décision.

Je ne sais pas si les Constitutions de nos pays permettent qu'une majorité prenne des décisions contre l'avis de chaque Parlement National. C'est un problème constitutionnel et il n'est pas propre à la Grèce de donner le droit à une majorité de prendre des décisions contraires à la position des Parlements individuels. De toute façon, nous n'avons pas de mandat démocratique pour siéger ici. Au Parlement Européen, les députés sont élus sur la base d'un système proportionnel tandis qu'ici la composition de chaque Commission des Affaires Européennes n'exprime pas la relation des forces politiques existante au sein de chaque Parlement. Je crois que la COSAC doit rester un forum et ce n'est lorsque il y a unanimité qu'on peut prendre une décision. Il faut, certes, renforcer le rôle de la COSAC mais il faut que ce soit un rôle, purement, consultatif et ainsi toutes les positions, tous les avis devront être repris dans un rapport destiné aux organes

européens. Ainsi, ceux-ci connaîtront l'avis de la majorité ainsi que l'avis de la petite minorité est c'est ainsi qu'on pourra maintenir le rôle consultatif de la COSAC

Au paragraphe 4, on parle de la possibilité que le Président puisse adopter des rapports deux fois par an au nom de la COSAC. Je ne comprends pas cela. Comment est-il possible que les Présidents puissent adopter des rapports sans discussion ? Les Présidents ne composent pas la COSAC, ce sont les délégations qui la composent. Je ne peux pas donner mon accord à cela.

M. Dinos Vrettos Président (Grèce) :

Merci M. Skillakos.Vous avez exprimé une position différente et intéressante qui ne représente pas toutefois l'ensemble de la délégation grecque. Celle-ci est probablement issue de votre conviction politique qui s'oppose à l'Union Européenne, mais je crains que nous ne partagions pas, tous, cette idée.

M. Antonis Skyllakos (Grèce) :

J'ai exprimé une objection que d'autres collègues ont, aussi, émise, la dernière fois. Il ne me semble pas utile de votre part de faire des commentaires.

M. Kurt Bodewig (Allemagne) :

Je voudrais moi aussi commencer par remercier la Présidence Danoise pour son travail.

Les critères de Copenhague indiquent que nous voulons tous renforcer les compétences et les droits des Parlements Nationaux. Du point de vue allemand, nous pensons que dans le concert européen il s'agit aussi de renforcer les droits du Parlement Européen. Il faut que

dans les Parlements Nationaux et dans le Parlement Européen se déroulent des processus parallèles.

Nous sommes, également, tous d'accord sur le fait qu' il ne s'agit pas de créer de nouveaux organes et il est donc nécessaire d'étudier très soigneusement les initiatives et les mesures proposées.

Je partage les critères exprimés par le Parlement Européen sur les points 5 et 9. Je pense que nous courons le risque de produire ce que nous ne voulons pas : De nouvelles institutions. Je pense que c'est très positif que nous sommes parvenus à dire que les Parlements Nationaux ont un droit à être informés très tôt du processus européen.

Si nous voulons un secrétariat pour la COSAC, il faut que ce soit une structure technique et non pas un nouvel organe politique institutionnel. Je partage aussi la stratégie proposée en matière d'information, car elle nous permet d'être informés sur le processus européen et aussi sur les positions nationales. Tout cela doit se faire dans un cadre restreint pour que le secrétariat ne devienne pas une nouvelle institution.

Je voudrais rappeler que si nous voulons changer les règles, nous devons assumer le fait que les Parlements Nationaux sont tous différents. Certains Parlements représentent 400.000 personnes, d'autres 80 millions et il faut donc envisager une certaine pondération. La délégation italienne a dit que si il y a deux quorums en termes des voix au sein de la COSAC, il faudrait en tenir compte et la délégation allemande présentera une proposition à cet égard quand le débat abordera ces détails.

Si nous voulons changer la COSAC pour qu'elle retrouve ses fonctions initiales d'information rapide (et je pense surtout aux nouveaux pays qui demandent et nécessitent d'informations

supplémentaires sur les questions européennes), alors il faudra mettre plus en exergue les aspects techniques.

Je ne crois pas à l'utilité des commissions sectorielles. Il vaut mieux miser sur le Parlement Européen avec la collaboration des Parlements Nationaux, mais organiser la communication me semble la voie la plus constructive. Nous voulons renforcer le rôle des Parlements Nationaux au niveau européen tout en renforçant le rôle du Parlement Européen.

Je suis convaincu qu' un certain nombre de propositions ne pourront être jugées que lorsque nous connaîtrons les conclusions de la Convention sur l'avenir de l'Europe. Il est inutile de prendre maintenant une décision qu'il faudra après modifier. Je crois donc qu'un certain nombre de points devraient être reportés jusqu'à ce que la Convention aboutisse à une position.

Cela ne signifie pas, bien sûr, que je veux rejeter le point 11. La COSAC peut avoir une position commune à la Convention qui pourrait être adoptée en mai ou dans le cadre d'une réunion extraordinaire.

M. Dinos Vrettos, Président (Grèce) :

Merci M. Bodewig. Je vous rappelle que nous avons une proposition du groupe de travail des Présidents des commissions.

Nous ne pouvons pas parler d'une représentation en fonction de la population, cela existe au Parlement Européen, nous sommes des élus nationaux avec des compétences consultatives. Nous ne pouvons pas poser la question dans ces termes en ce moment .Je vous prie de vous en rappeler car il me semble une question très importante.

M. Kurt Bodewig (Allemagne) :

Excusez-moi, M. le Président, peut-être il y a eu un malentendu. J'ai fait référence au point 2 dans lequel on propose des modifications de notre règlement. Nous sommes tous d'accord que le règlement ne peut pas être modifié qu' à l'unanimité, mais dans les modalités de vote modifiées, la composante démographique de chaque Parlement National devrait être prise en compte. Si on ne développait pas une proposition dans ce sens, le point 2 pourrait être biffé. Pourriez-vous préciser votre pensée?

M. D. Vrettos, Président (Grèce) :

Je donne maintenant la parole à Mme Erica Terpstra. Je vous propose de revenir sur ce point très délicat plus tard.

Mme Erica Terpstra (Pays-Bas) :

La délégation néerlandaise voudrait, elle aussi, remercier la Présidence Danoise et la féliciter pour ses efforts. Je voudrais souligner que ce matin M. Larsen a réaffirmé, et je suis tout à fait d'accord , que nous ne voulions pas une nouvelle institution et que la seule chose qui nous tient à cœur est de renforcer le rôle des Parlements Nationaux et de trouver des solutions qui améliorent notre efficacité toujours dans le cadre de nos compétences.

Mon premier point concerne toute une série de questions que nous nous posons en tant que délégation néerlandaise sur le système d'alerte précoce envisagé par la Convention et sur le rôle des Parlements Nationaux et de la COSAC. Cela me semble sortir du cadre des compétences de la COSAC et je suis d'accord avec Lord Grenfell qui a dit que les questions de la subsidiarité ne sont pas du ressort de la COSAC. Je souhaite vivement entendre l'avis des autres membres de la COSAC. Je ne crois pas que cela puisse être le rôle de

la COSAC et pour cette raison la délégation néerlandaise est très réservée lorsqu'il s'agit du secrétariat de soutien lié à la Troïka.

Ce petit secrétariat de soutien connaît maintenant une proposition finale que nous accueillons avec beaucoup de sympathie car elle pourrait être une très bonne traduction des idées formulées dans notre texte du groupe de travail. Nous voudrions en discuter et il est inutile de forcer une décision aujourd'hui, d'ailleurs ce sera, même, impossible car nous n'avons pas de mandat pour assumer les compétences budgétaires de ce type de décisions.

Je voudrais, également, rejoindre le collègue Jo Leinen du Parlement Européen, lorsqu'il dit de veiller à ce que cette réforme se déroule dans le cadre de nos compétences. Nous sommes, en effet, tout à fait d'accord avec lui lorsqu'il dit que ce n'est pas à la COSAC de conclure des accords politiques, c'est aux Parlements Nationaux et au Parlement Européen.

Lorsque nous discuterons des propositions individuelles, nous vous ferons part de nos réserves sur les décisions prises à la majorité. Nous sommes, extrêmement, réticents et nous pensons qu'il faut, véritablement, limiter cela à l'essentiel. Pour toutes les décisions avec des implications budgétaires, l'unanimité reste de rigueur et mon collègue Hans Timmermans va entrer dans les détails sur ce sujet.

En ce qui concerne le rôle et la position de la Conférence des Présidents des Parlements Nationaux, la proposition pour un présidium va un peu trop loin et est même en contraste avec les décisions du groupe de travail à Copenhague.

Enfin, pour la délégation néerlandaise il n'y a jamais été question d' unanimité pour chercher un autre nom à la COSAC.

Je voudrais remercier, une fois de plus, la Présidence Danoise et souhaiter à la Présidence Hellénique bon vent pour le semestre à venir. Merci.

M. Dinos Vrettos, Président (Grèce) :

Merci Mme Terpstra. Je crois qu'il faut préciser la question de l'unanimité, car nous en avons discuté de façon approfondie. Nous avons commencé par une majorité simple et nous sommes arrivés, par votre intervention, à parler d'une majorité renforcée que nous avons tous acceptée. Je voudrais vous demander de préciser les choses.

Mme Erica Terpstra (Pays-Bas) :

Certainement.

Notre position est que l'unanimité doit être requise pour toutes les décisions qui ont des conséquences budgétaires. Dans ce domaine les décisions à la majorité sont inacceptables, car elles touchent les compétences des Parlements Nationaux.

Dans mon Parlement, c'est le Bureau qui est compétent en matière budgétaire et nous sommes extrêmement réservés sur les décisions prises à la majorité. On dit que le poids démographique doit être pris en compte mais nous ne sommes pas le Parlement Européen et nous ne trouvons pas qu'une pondération de ce genre soit nécessaire.

M. Guillermo Martinez Casan (Espagne) :

Je voudrais souligner le caractère de Conférence de cet organe de l'Union Européenne. Comme différents intervenants viennent de le dire, nous devons nous concentrer sur les pratiques de coordination et sur l'échange d'informations qui ne sont ni inclusifs ni exclusifs,

puisque les Parlements Nationaux se réunissent, également, de façon bilatérale et rencontrent, aussi, les commissions du Parlement Européen.

Aucun Président de délégation, aucun membre n'est doté d'un mandat de son Parlement National pour adopter une initiative. Dans ce sens, toute initiative de transformer cette Conférence en autre chose serait ridicule. C'est la raison pour laquelle je pense que la Conférence des Présidents doit continuer à adopter l'ordre du jour et définir les dates des réunions. Toute tentative de confier certaines tâches de la COSAC aux Présidents dépasserait le cadre de nos travaux.

Il faudrait, donc, un mandat de la part des Parlements Nationaux pour que nous puissions modifier notre fonctionnement et, en son absence, nous devons insister sur l'échange de vues et l'information entre Présidents.

Je suis, donc, en faveur des initiatives comme le fait d'élargir le débat de nos réunions. Nous ne pouvons pas continuer à nous réunir pendant un jour et demi seulement, il y a juste le temps pour l'intervention du Président et d'un membre de chaque délégation.

Je crois que l'idée de la création d'un secrétariat est bonne car sans secrétariat il n'y a pas de continuité, il n'y a pas de mémoire historique. Par contre, je me pose des questions sur la composition de ce secrétariat et je crois qu'il est encore trop tôt pour dire combien faut-il de personnel et quelles seront ses compétences. C'est un sujet très délicat et sensible et chaque délégation aura son mot à dire à ce propos.

La formule adéquate du financement du secrétariat serait celle adoptée par le Comité des Régions : financement par le budget général de l'Union. Pourquoi ne pas suivre le même exemple ?

Ceci nous permettrait de régler bien des questions de sécurité sociale, d'impôts communautaires, etc. Je pense que la Présidence Hellénique gérera toutes ces questions encore ouvertes et de toute façon la décision doit revenir à notre Assemblée.

Les délégations nationales sont inégales, certaines sont présidées par un membre de la majorité, d'autres par des membres des partis d'opposition et il ne faut, non plus, oublier l'absence de mandat. Il est impensable que de telles questions soient décidées par la Conférence des Présidents.

M. Albrecht Konecny (Autriche) :

Je voudrais m'associer à tous ceux qui ont voulu soutenir l'initiative de la Présidence Danoise. Il est important que la COSAC se soit occupé, pendant ce semestre, de ses compétences, ses succès et ses échecs en essayant d'en tirer des conclusions.

Il serait déplorable qu'après la discussion fructueuse du groupe de travail de Copenhague, nous ne puissions pas prendre des décisions aujourd'hui.

La nouvelle version de nos statuts a été discutée de façon approfondie et ceci peut donner un nouvel élan à la COSAC. Je le dis en tant que député d'un petit pays et je comprends que l'on ne propose pas seulement une autorité bicéphale mais trois majorités.

Je dois exprimer le plus grand scepticisme à l'égard de la création d'un secrétariat. En fait, nous ne sommes pas passés d'une Conférence à l'autre en oubliant ce qui a été fait auparavant; Il y a une continuité. Je pense qu'entre la proposition valable de la délégation italienne et les autres considérations, nous pourrons trouver un compromis efficace, d'autant plus que nous ne sommes pas sous la pression du temps. C'est au deuxième semestre qu'il faudra arriver à

une décision. Je me réjouis du fait que, dans l'introduction, on dit qu'il ne s'agit aucunement de créer un nouvel organe dans le tissu institutionnel européen déjà extrêmement complexe. Il faut se montrer réservés, même pour éviter de fausses impressions. Je crois que s'agissant de l'accord inter institutionnel, tout a déjà été dit dans ce débat sur le mécanisme d'alerte précoce et sur une attitude un peu impérialiste de la COSAC à vouloir gérer également les comités sectoriels. Je voudrais revenir à l'intervention de Lord Grenfell. Je crois que nous devons discuter la question du calendrier de nos réunions. Il n'y a pas de sens de se réunir à la fin de chaque Présidence, il faut se réunir plus tôt. Si nous voulons jouer un rôle utile, c'est au début de chaque présidence qu'il faut tenir nos réunions. Cette proposition est tellement inspirée de bon sens que nous pourrions la reprendre et en faire un souhait pour l'avenir.

M. Bogdan Barovic (Slovenie) :

Au nom du Parlement slovène et de sa Commission des Affaires Européennes, je voudrais remercier M. Larsen et ses fonctionnaires pour les grands efforts qui ont été déployés. Les résultats de la proposition préparée en juillet et discutée en automne sont sous nos yeux aujourd'hui, et nous devrions approuver les propositions en ce qui concerne le règlement et le renforcement du rôle des Parlements Nationaux dans la procédure législative européenne et vis à vis de leurs Gouvernements. Le message qu'on peut tirer de la Présidence Danoise s'adresse, tout particulièrement, au pays candidats. Notre Parlement doit confirmer toutes les positions de négociation de notre Gouvernement et nous nous
avons été étroitement impliqués même dans la phase des négociations. Nous espérons que ceci continuera lorsque nous serons membres de

l'Union Européenne, en mai 2004, et que nous pourrons continuer à suivre, de près, le travail du Gouvernement au sein du Conseil et avoir plus de responsabilités dans la prise des décisions.

En 2004, avec un nouveau Traité Constitutionnel, l'Europe sera différente. Elle l'est déjà pour ce qui est de ses tâches et compétences par rapport aux années '50, '60 ou '70 et le rôle des Parlements Nationaux doit suivre la même évolution. Nous soutenons les conclusions du groupe de travail de Copenhague.

Nous sommes d'accord avec les nouvelles modalités de vote, un petit secrétariat serait aussi utile pour permettre une liaison entre les Parlements. Son financement serait à la charge des Parlements Nationaux autrement il serait un nouvel organe. Son siége à Bruxelles serait tout à fait logique, car ici toutes les institutions sont présentes. La collaboration entre les commissions sectorielles doit être accrue et il faut davantage planifier nos activités. Pour ce qui est du contrôle de la subsidiarité, il faudrait que le nouveau secrétariat collecte les informations et les diffuse. Nous avons, également, besoin de définir nos fonctions et de nous doter d'un nouveau nom, par exemple, Forum des Parlements Européens.

Si nous voulons suivre, de près, les travaux de la Convention, nous devons préparer des recommandations sur le nouveau Traité qui sera adopté, en mai, en Grèce. Le groupe de travail devrait continuer à se réunir pour élaborer des propositions au nouveau Traité. Merci.

Mme Camelia Kassabova (Bulgarie) :

La délégation bulgare se félicite de l'objectif de cette réunion extraordinaire de la COSAC. Nous sommes convaincus que la réforme de la COSAC qui vise à impliquer, de façon active, les Parlements Nationaux dans les affaires européennes est absolument nécessaire.

Permettez-moi de vous présenter la position bulgare sur les questions les plus importantes dont se sont occupés les groupes de travail.

Tout d'abord, nous soutenons l'introduction de normes minimales pour le contrôle parlementaire des Gouvernements. Le champ d'application des orientations de Copenhague permet à chaque Parlement de décider dans quelle mesure il agit. La Bulgarie se félicite de cette approche démocratique.

D'autre part, nous souhaiterions participer au processus d'évaluation du programme législatif de la Commission bien que nous ne soyons qu'observateurs à ce stade. Nous soutenons la proposition du système de vote majoritaire, il s'agit en fait de renforcer le rôle de la COSAC dans le mécanisme parlementaire.

Nous approuvons également la planification à long terme des réunions de la COSAC, cela va rendre l'organisation de nos travaux beaucoup plus efficace. L'efficacité sera stimulée par des réunions régulières des Présidents des commissions. D'autre part, le mandat donné, par l'assemblée de la COSAC pour adopter des contributions est une mesure pour faire entendre les voix des Parlements Nationaux et donc l'avis des populations de l'Europe.

En ce qui concerne le secrétariat de la COSAC, un tel organe permettrait de mieux organiser les travaux de la COSAC. Nous serions heureux de participer à toute discussion sur cette question en notre qualité d'observateurs. Enfin, et ce n'est pas la moindre des choses, nous serions favorables à la publication au Journal Officiel des contributions à la COSAC parce qu'ainsi la COSAC serait plus visible et cela contribuerait à une plus grande transparence et aussi à rendre plus vaste notre audience européenne.

La Bulgarie soutient les amendements concernant le nouveau règlement. Nous pensons que ces nouvelles règles permettront d'avoir un cadre plus approprié pour les activités de la COSAC à l'avenir.

Je voudrais rendre hommage à la Présidence Danoise et souhaiter beaucoup de succès à la Présidence Hellénique. Merci.

M. Wayne David (Royaume Uni):

Je commencerai par vous remercier et remercier aussi M. Klaus Larsen Jensen pour son dur travail qui a précédé la réunion d'aujourd'hui. J'ai participé à la réunion du group de travail de Copenhague et je dois vous dire que ce fut une bonne réunion, une réunion franche avec un échange de vues extrêmement franc qui nous a emmené à un consensus.

Je suis d'ailleurs un peu surpris d'entendre certains commentaires dans la bouche de certaines délégations aujourd'hui. Le projet qui nous est soumis, aujourd'hui, me semble refléter très précisément le consensus auquel nous avions tous souscrit à Copenhague.

On peut dire qu'il y a un vrai déficit démocratique dans l'Union Européenne et, en tant que démocrates, nous voulons combler ce déficit mais ce n'est possible qu'en renforçant la démocratie parlementaire.

Cela ne peut être fait que de deux manières : tout d'abord, il faut plus de pouvoir au Parlement Européen. Mais il faut, tout autant, améliorer la coopération entre les Parlements Nationaux et veiller à renforcer leur rôle de contrôle, en particulier. Cette perspective parlementaire, avec ces deux facettes est très importante. Il y a un travail en parallélisme.

Je voudrais, maintenant, aborder deux ou trois recommandations spécifiques du projet. Tout d'abord, l'introduction du vote à la majorité qualifiée. Je crois que cela ne devrait pas être controversé. La plupart d'entre nous dans cette salle, demandent l'extension du vote à la majorité qualifiée au Conseil des Ministres et je crois qu'il faut, d'abord, balayer devant sa porte. Si nous voulons être crédibles, nous devons d'abord être cohérents.

Deuxièmement : le secrétariat est vital pour le développement de la COSAC. Certains collègues ont formulé de vives préoccupations par rapport à ce secrétariat; certains y voient une seconde Chambre à l'état embryonnaire, mais je crois qu'il faut souligner que ce n'est pas du tout le cas. Si ce risque existait, je peux vous assurer que la Commission des Affaires Européennes de la Chambre des Communes britannique ne souscrirait jamais à cette proposition.

En outre, si quelqu'un devait douter de cette proposition, je lui répondrais que nous ne parlons pas de la création d'un secrétariat de 500 personnes, ni même de 50 personnes, nous parlons d'un secrétariat de 5 individus. Est-ce que, sérieusement, quelqu'un pourrait prétendre qu'un secrétariat de 5 personnes pourrait se muter en une institution européenne? Vraiment pas et ce n'est certainement pas l'intention. Le but du jeu c'est de renforcer le travail des Parlements Nationaux et d'organiser la coordination, de faire en sorte que les Parlements, eux-mêmes, jouent un rôle plus efficace au sein de l'architecture européenne

Je crois que beaucoup d'efforts ont été accomplis pour préparer ce projet de document et bon nombre de compromis ont déjà été trouvés. Ce document reflète un consensus réel et je souscris à sa totalité. Merci.

M. Andrea Manzella (Italie) :

Moi aussi, je suis convaincu que notre travail sous la Présidence Danoise, a été un renforcement du parlementarisme européen

.L'un des points essentiels est justement le système de vote à la majorité. Si nous votons à la majorité cela ne veut pas dire que les contributions typiques de la COSAC changeront de nature et qu'elle deviendra une autre institution. Non, c'est une hypothèse qui ne fait pas partie de cette proposition.

Je suis, globalement, d'accord mais je voudrais aborder trois points spécifiques qui font objet de notre opposition nette.

Tout d'abord, les critères de Copenhague, bien connus, nous les acceptons tous comme critères de référence. Le fait que dans le document on parle d'adoption, c.à d. d'un caractère contraignant pour ces critères, nous paraît contraire à la philosophie générale de l'Union Européenne et de la méthode de coordination ouverte de Lisbonne. Nous devons avoir, et là, j'espère que nous aurons des précisions, des critères de Copenhague qui sont des paramètres de référence et il ne s'agit pas de quelque chose de contraignant.

Deuxième point : les mini COSAC, comme on les appelle, c'est-à-dire les réunions des commissions sectorielles. Nous pensons que l'application de la méthode COSAC à ces réunions sectorielles est une bonne chose. Je voudrais rappeler que sur initiative danoise, des réunions extrêmement utiles ont eu lieu pour les commissions de l'environnement et de l'agriculture des différents Parlements et du Parlement Européen et cela donne de bons résultats.

Troisième point : Le secrétariat. À ce propos, nous avons trois points de désaccord et de préoccupations ; tout d'abord, dans la contribution que nous allons présenter à la Convention. La Convention est un organe constituant, qui ne s'occupe pas de détails

administratifs, l'intendance suivra. La Convention s'occupe de la subsidiarité, du rôle des Parlements Nationaux, etc. et il faut voir que le niveau de discussion de la Convention est tout à fait différent du niveau de l'organisation administrative des détails.

En deuxième lieu, l'idée d'établir un secrétariat permanent me paraît un peu bizarre. Nous sommes en train de créer un système de réseau des Parlements Nationaux et du Parlement Européen et le secrétariat également doit être un système de réseau. Dans ce sens, le lier à la Troïka, crée une cohérence de la structure administrative par rapport à la structure institutionnelle. Notre collègue autrichien l'a dit : ce n'est pas parce que nous n'avons pas un secrétariat permanent que nous n'avons pas de mémoire historique, nous avons tous une mémoire historique! La Troïka travaillera à Bruxelles où il y a quelque chose de stable et institutionnalisé, c'est-à-dire le Parlement Européen.

En dernier lieu : se remettre à la Conférence des Présidents des Parlements Nationaux, en disant que comme les Présidents des Parlements Nationaux ont donné la vie à la COSAC, nous devons leurs confier ses développements ultérieurs. En principe, quand quelqu'un est né, en fait, on sèvre le cordon ombilical avec celle qui l'a fait naître. On dirait que nous voulons rattacher le cordon que nous avons coupé pour dire aux Présidents des Parlements nationaux : Aidez-nous à nous développer. Cela me semble aller contre toute règle d'autonomie et de vitalité de notre organe. Merci.

M. Frans Timmermans (Pays-Bas) :

Je m'associe à tous ceux qui ont témoigné de leur appréciation à votre adresse et à l'adresse de la Présidence danoise. Beaucoup de travail a été accompli et nous vous en remercions.

Je voudrais concentrer mon intervention sur la question des votes à la majorité. Vous savez que la délégation néerlandaise s'est toujours montrée extrêmement réservée sur la question et je dois reconnaître que le débat de ce matin n'a fait que me reconforter dans mes réserves. Quand j'entends, de part et d'autre, dire que, en tant que membres de la Convention nous oeuvrons aussi pour un renforcement des votes à la majorité qualifiée au Conseil avec codécision du Parlement Européen, c'est vrai mais on ne doit pas faire des comparaisons avec la COSAC parce que le Conseil et le Parlement sont des institutions et nous ne voulons pas que la COSAC en devienne une.

Pourquoi la COSAC deviendrait-elle une institution à partir du moment où nous commencerions à voter à la majorité ? Si nous votons à la majorité des 2/3 et que 1/3 n'est pas d'accord et si la position de la COSAC n'est que la position de 2/3 des membres,cela devient la position de la COSAC et non pas celle des Parlements Nationaux et, implicitement, cela institutionnalise la COSAC. Autant vous dire que cela suscite d' énormes doutes au sein de la délégation néerlandaise.

Quand j'ai entendu, ce matin, des collègues demander qu'il existe, aussi, une pondération démographique dans ces votes à la majorité, nous allons par-là donner une légitimité démocratique à la COSAC. Or, cela ne pourrait pas être le but de l'opération, l'Europe a déjà une double légitimité : c'est l'Europe des états et c'est l'Europe des citoyens.

À la COSAC, nous représentons les Parlements Nationaux, c'est donc l'Europe des états et dans l'Europe des états, tous les états sont égaux, on ne fait pas de distinction entre les grands et les petits. Quand on commence à envisager un vote à la majorité avec une pondération démographique, cela revient à transposer l'Europe

démocratique, encrée dans le Parlement Européen, dans la COSAC et là, la délégation néerlandaise est totalement opposée.

Je résume, nous avons de vives hésitations sur la proposition d'avoir un vote à la majorité qualifiée. Ces réserves sont renforcées par le débat de ce matin et il n'y a,absolument,aucun malentendu là dessus : la délégation néerlandaise est tout à fait d'accord avec Lord Grenfell lors qu'il dit que la COSAC est un forum pour les échanges de vues entre Parlements Nationaux.

Quel est l'argument qu'on nous avance pour procéder au vote à la majorité qualifiée ? On nous dit que bientôt nous serons à 25 et qu'il sera difficile de prendre des décisions. J'ai travaillé pendant des années à l'OCSE, là il y a 54 états et pourtant toute décision est prise de façon consensuelle. Merci.

M. Christian Philip (France) :

Je voudrais, à mon tour, remercier nos amis danois pour tout ce qu' ils ont fait, les féliciter pour l'accord qui a pu être conclu et qui nous est proposé par le groupe de travail. Je voudrais souligner les efforts qui ont été faits par chacun dans cette occasion pour trouver un compromis.

Je peux comprendre les réserves sur certains points, mais aujourd'hui la sagesse nous conseille de nous écarter le moins possible de ce compromis, parce qu'il a exigé des efforts mutuels.

J'insisterai seulement sur trois points. D'abord, sur le vote majoritaire. Nous sommes nombreux à y être revenus. Le débat de ce matin le montre, si nous conservons, purement et simplement, la règle de l'unanimité nous n'évoluons jamais et à long terme,l'utilité même de nos rencontres serait mise en cause.

Nous sommes seulement une Conférence, d'accord, mais Conférence ne signifie pas ne pas parvenir, de temps en temps, à certaines conclusions. On parle du vote mais je pense que nous n'aurions pas à voter trop souvent. Faisons confiance à notre Présidence pour ne pas organiser, même si le règlement le permet, des votes à tout moment, de rechercher, comme cela se fait ailleurs, d'abord un consensus. Je crois que le vote resterait assez exceptionnel et peut, de temps en temps, être utile.

En ce qui concerne le secrétariat, c'est seulement pour nous la condition d'un travail efficace. Le risque d'institutionnalisation : je crois que notre composition même le conjure. Nous sommes la réunion des délégations des Parlements Nationaux mais nous avons, aussi, au sein de la COSAC -et c'est nécessaire- une représentation du Parlement Européen qui est une institution. Comment donc la COSAC pourrait-elle -ayant en son sein des membres du Parlement Européen- devenir une institution à côté de ce dernier ?

Je crois que l'idée qui nous est proposée dans un amendement, de penser à confier ce secrétariat à la Troïka, est une idée intéressante. Je pense, aussi, que si il y a reforme de la Présidence, elle posera un problème de permanence. Nous croyons, sincèrement, qu'un petit secrétariat est simplement un élément d'efficacité. Si certaines délégations avaient trop de réserves à ce sujet, nous pourrions appeler à une coopération renforcée sur ce point. Dans le cas où certains Parlements Nationaux le souhaiteraient, ils pourraient le mettre en place et on verra bien si les fonctions attendues sont remplies ou non.

Une dernière observation : Je trouve intéressante la proposition qui est faite d'une discussion du programme de la Commission – une fois par an - parce que cela peut être un moyen important pour chacun de nos Parlements de saisir les questions qui méritent un examen et

des recommandations, selon nos systèmes constitutionnels, vers nos Gouvernements. Je crois que cela serait un progrès important. Merci.

M. Jaime Gama (Portugal) :

Je voudrais commencer par féliciter la Présidence Danoise pour le travail qui a été effectué et pour les documents qui nous sont présentés. Je souhaite pleine réussite à la Présidence Grecque.

Aujourd'hui nous pouvons nous lancer dans des délibérations très importantes, tout d'abord adopter un nouveau règlement et changer les règles de fonctionnement qui vont passer à l'unanimité pour les changements au règlement et au 2/3 pour l'ensemble des sujets. Cela va permettre de délibérer de façon plus aisée. D'autre part, cela permettra d'envoyer en temps utile à la Convention le résultat de nos réflexions sur différents points, et adopter les critères de Copenhague sur les relations entre Parlements Nationaux et Gouvernements, ce qui renforce l'achèvement de notre mandat et ce qui avait été décidé lors de différentes Conférences Intergouvernementales et qui figure dans les Traités d'Amsterdam et de Nice.

Je voudrais maintenant passer à trois points bien précis. En ce qui concerne le secrétariat, nous sommes ici en train de faire ce qui avait déjà été décidé lors de la réunion de la COSAC à Copenhague, l'an dernier, lorsque nous avons décidé de la manière dont on pouvait établir un secrétariat de la COSAC qui assure la continuité nécessaire à nos travaux.

Pour cette raison, je suis d'accord que le secrétariat doit être minimal, travailler sous l'autorité de la Présidence et qu'il y a un lien avec la Troïka pour que le travail soit bien structuré. Pour cela il ne faut pas qu'il s'agisse d'un travail nomade, si nous voulons que le

secrétariat soit efficace il faut qu'il soit permanent. Si nous voulons qu'il y ait continuité dans nos travaux il faut qu'il soit ainsi.

S'agissant du problème de la Conférence des Présidents qui constituerait le présidium de la COSAC, nous avons des doutes. La Conférence des Présidents est très importante puisque c'est le siège approprié pour certaines décisions, en particulier, celles concernant le budget mais appeler présidium cette réunion des Présidents me paraît excessif.

D'autre part, en ce qui concerne l'idée de certaines délégations d'introduire un troisième critère dans nos délibérations, il faut que cela soit adopté à l'unanimité puisqu'il s'agit du règlement.

Nous ne pouvons pas appliquer ces critères parce que la COSAC n'est pas une institution de l'Union Européenne. La COSAC est reconnue dans l'annexe des Traités, mais ce n'est pas une institution; c'est une Conférence des Parlements Nationaux. Si c'était une institution européenne il y aurait pondération de la population comme au Parlement Européen ou au Conseil, tandis qu'ici il s'agit d'une Conférence interparlementaire. Chaque délégation a donc le même nombre de membres, le même nombre de voix et ceci ne va pas être changé.

Lorsque l'on introduit la nécessité d'une majorité, pour garantir le 2/3 des votes, on introduit un contrôle de quorum. Il ne faut pas introduire une pondération démographique parce qu'en fait, ici, sont réunis des Parlements souverains et nous ne sommes pas une institution de l'Union Européenne. Les collègues qui se battent pour que la COSAC ne devienne pas une institution de l'Union Européenne présentent maintenant des critères qui sont typiques des institutions européennes et ceci est tout à fait contradictoire. Merci.

M. Giacomo Stucchi (Italie) :

Tout d'abord je voudrais remercier M. Larsen et vous-même des travaux que vous avez effectués et qui nous permettent aujourd'hui de discuter sur la base d'un document. Cela est une bonne base de départ et identifie des points de départ.

Du point de vue du contenu, nous pensons qu'il est possible d'apporter des améliorations au texte. Pour cela, les collègues de la délégation italienne qui sont intervenus avant moi, ont déjà mentionné certaines suggestions contenues dans les propositions que nous entendons vous soumettre.

S'agissant des points de la proposition présentée par M. Larsen, après le point 4, commenté par mon collègue, dans le point 5 il faut empêcher de créer un mécanisme trop lourd.

Pour le point 6 : nous pensons qu'il contient des idées excellentes. En ce qui concerne le système d' alerte précoce, nous pensons qu'il faudrait discuter pour voir si il faut le conserver. La Convention n'a encore rien décidé en la matière et à notre avis il faudrait éliminer cette référence.

Pour le point 7 : pas d'objections.

Pour le point 8 : en général il nous convient, mais peut-être pourrions nous envisager de reformuler le texte en supprimant la référence à la proposition du groupe de travail et en créant un lien entre le groupe administratif et le groupe de travail des secrétaires généraux ? C'est simplement une proposition qu'on peut discuter et on peut voir quelle est la meilleure solution : celle proposée par M. Larsen ou la notre.

Pour le point 9 : pas d'objections.

Pour le point 10 : ce point n'a jamais été discuté au sein du groupe de travail. Nous ne voyons pas comment on pourrait formuler

une recommandation dans ce sens. Il faudra probablement en discuter et trouver le contenu à insérer dans ce point lors du débat d'aujourd'hui si nous voulons le maintenir.

Pour le point 11 : très franchement je n'ai pas très bien compris l'objectif de ce point. On pourrait envisager qu' une autre COSAC extraordinaire soit prévue ou que l'on envisage à organiser une réunion extraordinaire des Présidents sur la base de nouvelles règles reprises au règlement. Mais peut-être M. Larsen peut nous expliquer ce point.

En concluant, je dirais qu'en ce qui concerne le secrétariat- et je reviens à cette question qui a fait l'objet d'une contribution spécifique envoyée par la délégation italienne à tous les collègues - peut-être serait il bon de ne pas décider quoi que ce soit aujourd'hui et de reporter cette décision à une occasion ultérieure. C'est une question sur laquelle il n'y a pas d' accord général au sein de différentes délégations et pour éviter d'insister sur un sujet qui ne fera pas l'objet d'un accord général, il serait opportun d'analyser de façon plus approfondie d'autres questions qui pourront être insérées dans le document final que nous allons voter à la fin de notre réunion. Merci.

M. Giorgio Napolitano (Parlement Européen) :

Merci M. le Président.

J'ai beaucoup apprécié, comme tout le monde l'a dit, non simplement, le travail que notre collègue Larsen a fait au cours des derniers mois, mais également ce qu'il a dit dans son intervention d'aujourd'hui. Il a souligné que le Parlement Européen et les Parlements Nationaux ont des responsabilités différentes. Les Parlements Nationaux sont responsables de la législation au niveau national, le Parlement Européen est responsable de la législation au niveau européen.

Cette distinction claire étant faite, il a ajouté -et je suis entièrement d'accord avec lui- que cependant, le Parlement Européen et les Parlements Nationaux ne doivent pas entrer en concurrence mais ils doivent coopérer. À cet égard, je voudrais rappeler, encore une fois, la résolution adoptée par le Parlement Européen en plénière le 7/2/2002 et auparavant en commission des affaires constitutionnelles. C''est une résolution qui met très fermement en lumière, avant encore qu'on en discute dans la Convention, le problème de la mise en valeur du rôle des Parlements Nationaux dans la construction européenne.

Nous avons dit- et c'est un avis largement partagé - qu'il faut renforcer les possibilités qu'ont les Parlements Nationaux d'orienter et contrôler leurs Gouvernements respectifs avant qu'ils ne prennent des décisions au Conseil sur les affaires européennes. Il faut renforcer cette possibilité, le cas échéant en modifiant le protocole d'Amsterdam comme d'ailleurs l'avait déjà proposé la COSAC de Versailles.

D'autre part, il faut faire en sorte qu'il y ait vraiment un échange d'expériences et de bonnes pratiques et à cet fin le rôle de la COSAC est essentiel pour faire en sorte que les Parlements Nationaux, en tenant compte des expériences les plus avancées, renforcent leur rôle à l'égard de leurs Gouvernements respectifs.

En même temps, il est essentiel de renforcer la coopération entre les Parlements Nationaux et le Parlement Européen et nous avons proposé que cette coopération fasse l'objet d'un véritable accord interparlementaire. J'étais heureux d'entendre Mme Gisela Stewart qui représente les Parlements Nationaux dans le présidium de la Convention, dire qu'il est important d'arriver à cet accord. Nous voulons renforcer la COSAC et nous sommes prêts à apporter notre contribution à des conclusions, même aujourd'hui.

Je voudrais que M. Philip m'écoute de façon particulière parce que j'étais très surpris d'entendre qu'à l'Assemblée Nationale, la Commission des Affaires Européennes a fait part de l'opposition exprimée par le Parlement Européen sur le principe même du renforcement de la COSAC. Ceci n'est pas vrai et ce que M. Patrick Hoguet a affirmé n'est pas vrai non plus.

En fait, il a déclaré que la COSAC ne parvient pas à évoluer en raison de l'opposition du Parlement Européen à toute proposition de réforme. Ceci n'est pas notre position. J'ai participé à Copenhague, j'ai pris position au nom du Parlement Européen et ce n'est pas ce que j'ai dit. Il y a, bien sûr, liberté pour toutes les délégations et également pour la délégation du Parlement Européen, à exprimer leur avis pour ou contre les propositions sans que cela soit contre le renforcement de la COSAC.

Nous nous ne prononçons ni contre le passage de l'unanimité au vote à la majorité ni contre la création d'un secrétariat, mais nous pensons qu'il y a de différents avis sur la manière de réaliser ces idées. Nous, en tant que Parlement Européen, nous ne prenons position ni pour ni contre l'une ou l'autre chose, mais je pense que ce qu'a dit M. Philip n'a pas beaucoup aidé, notamment que la COSAC est une institution à côté du Parlement Européen.

Je ne connais pas cette catégorie d'institution à côté d'autres institutions. Soit on est une institution, soit on en n'est pas une. Il me semble que tout le monde est convenu qu'il ne faut pas transformer la COSAC en une institution.

Enfin, quelques très brèves observations sur certains points à coté de ceux déjà indiqués par notre collègue Leinen.

Au point 3 : moi aussi, je suis contre l'idée que la Conférence des Présidents des Parlements devienne le présidium de la COSAC.

La formule est un peu bizarre. Nous devrions inviter la Conférence des Présidents à nous dire si ils souhaitent accepter le rôle de présidium. Nous leur offrons ce nouveau bijou à ajouter à leur diadème et je rappelle que la Conférence des Présidents juridiquement n'est pas mentionnée ni dans les Traités ni dans les protocoles ou les déclarations, on ne voit pas,donc, comment elle pourrait devenir un présidium. La COSAC, par contre, a sa place dans la configuration juridique des Traités.

Point 5 : j'ai demandé une précision à M. Larsen qu'il m'a donné d'ailleurs. Lorsque on parle d'accroître la coopération entre les commissions sectorielles, on ne vise pas à créer des commissions au sein de la COSAC, mais il s'agit des commissions permanentes des Parlements Nationaux. C'est une exigence qui est juste et je pense qu'il est encore plus juste de les réunir avec les commissions correspondantes du PE.

Ceci se fait déjà dans la pratique, nous avons eu en tant que commission institutionnelle beaucoup de réunions avec les commissions correspondantes des Parlements Nationaux. Je crois qu'il devrait s'agir de la programmation de ces réunions communes dans l'accord interparlementaire dont j'ai parlé. Ces réunions pourraient se tenir à Bruxelles et le support serait fourni par le PE comme déjà fait dans le passé.

Point 6 : on a déjà fait remarquer que le mécanisme d'alerte précoce n'a pas encore été adopté par la Convention et encore moins par la conférence intergouvernementale. À cet égard, je suis sensible à l'appel fait par Lord Grenfell, parce qu'il ne faut pas oublier qu'un tel mécanisme existe déjà au niveau national ou la commission compétente peut, dès que les propositions de la Commission sont reçues, immédiatement sonner l'alerte au près de son Gouvernement,

si elle pense que le Gouvernement ne doit pas approuver cette proposition au Conseil. Merci.

M. Christian Philip (France) :

Merci. Sans chercher la polémique, je voudrais, simplement, dire à M. Napolitano que je n'ai pas dit que nous souhaitions que la COSAC devienne une institution, au contraire j'ai voulu dire qu'à partir du moment où la composition de la COSAC faisait qu'il y avait des parlements nationaux et le Parlement Européen, c'était une garantie que la COSAC ne pouvait pas devenir une nouvelle institution.

M. Josef Oleksy (Pologne) :

M. le Président, chers collègues,

Aujourd'hui il nous faut reformer la COSAC. Le groupe de travail qui s'est penché sur ce document, a mis en place des critères minimaux que doivent remplir les différents Parlements Nationaux dans le contrôle des décisions de leurs gouvernements à niveau de l'Union Européenne. On prévoit la participation des commissions sectorielles des Parlements Nationaux, ainsi que des nouvelles fonctions telle que la révision du programme législatif annuel de la Commission tout en respectant le principe de la subsidiarité. Toutes ces activités sont donc confiées à la COSAC et aux Parlements Nationaux dans la nouvelle architecture de l'Union Européenne.

Il faut penser à la mise en place des principes régissant la coopération entre les Parlements Nationaux sur les questions communautaires. Les Gouvernements des états membres doivent fournir aux Parlements Nationaux les documents qui leur sont communiqués dès qu'ils sont disponibles et doivent fournir toutes les

informations concernant le travail communautaire. Si on veut que ces principes soient plus que des vœux pieux, le nouveau Traité doit veiller à ce qu'ils soient mis en œuvre par les Gouvernements des états. En tout cas, le Traité ne doit pas s'ingérer de façon trop importante dans la coopération entre les Parlements Nationaux et leurs Gouvernements. Les dispositions doivent avoir un caractère d'ordre général.

Le travail de la COSAC doit être renforcé et doit être plus efficace grâce à un secrétariat basé à Bruxelles. Nous sommes d'accord avec la position néerlandaise, à savoir que le secrétariat doit servir la Troïka, la Présidence et la COSAC. Sa création ne doit pas impliquer la création de nouvelles institutions et une surcharge bureaucratique. Son travail doit être précisé dans les détails. Il doit coopérer avec le représentations des Parlements Nationaux présentes à Bruxelles. J'estime que le financement doit être garanti par les Parlements Nationaux ; en effet, chaque état pourra faire recours au service de ce secrétariat. Toutefois, c'est une décision que nous ne pouvons pas prendre dans cette enceinte, c'est à la Conférence des Présidents des Parlements Nationaux qui, en tant que fondateur de la COSAC, doit se prononcer sur les dépenses supplémentaires financées par les budgets des états nationaux. Dans un tel contexte, nous sommes d'accord avec la proposition selon laquelle la Conférence des Présidents des Parlements Nationaux jouerait un rôle de présidium de la COSAC et adopterait son budget. Il faut veiller à ce que ce rôle soit défini de façon très stricte et ne soit pas élargi à d'autres domaines des activités de la COSAC.

Une autre question est liée à la participation des commissions permanentes des Parlements Nationaux. Le groupe de travail estime que la COSAC devrait défendre la coopération entre ces commissions

et qu'il faudrait prévoir une structure d'aide. Vu l'augmentation des réglementations communautaires, le fait de confiner la COSAC aux affaires européennes nous ferait négliger une grande partie du travail qui se déroule actuellement dans l'Union Européenne.

Il faut tenir compte du principe de subsidiarité et le défendre. Nous sommes convaincus que nous serons capables de remplir ce rôle avec l'aide de la COSAC. C'est la raison pour laquelle nous acceptons la proposition de coopération continue entre la COSAC et les institutions européennes. Nous pensons que ceci n'entraînera pas une institutionnalisation de la COSAC, mais en généralisant le travail de la COSAC, je crois qu'il faut se demander qui va négocier et signer les accords au nom de la COSAC.

Je propose que la Troïka puisse négocier et signer des accords. Merci.

Mme Tuija Brax (Finlande) :

Je remercie les collègues danois et grecs de leur excellente organisation de cette réunion. Je suis d'accord avec ceux qui disent que la COSAC doit à l'avenir jouer un rôle de coordination et d'échange d'information. Elle doit être un forum où on peut apprendre ce qui se passe dans les différents Parlements Nationaux, comment on aborde les problèmes et de quelle sorte sont leurs réserves. Il ne s'agit pas de créer une nouvelle institution ni d'avoir une nouvelle juridiction.

Les conclusions doivent être consultatives et la politique ne doit pas être contraignante pour un Parlement quelconque qu'il soit Européen ou National et il ne peut pas y avoir de force contraignante vis à vis des autres institutions.

Je crois que ces préoccupations doivent être au cœur des règles qui s'appliquent en ce qui concerne le vote. Chaque Parlement National doit être traité sur un pied d'égalité et le budget doit être décidé à l'unanimité. On ne peut pas voter autrement que par la majorité qualifiées. On ne peut pas exiger l'unanimité parce que autrement, les réunions se prolongeraient à perte de vue.

Je suis d'accord, M. le Président, avec l'idée du groupe de travail qu'il y a des commissions sectorielles dans ce forum. Dans tous nos Parlements, nous savons que pour les questions relatives à l'environnement, les gouvernements disent qu'ils sont toujours prêts à prendre des décisions favorables à l'environnement, mais ils accusent leurs voisins de ne pas prendre les mêmes décisions. Ceci se produit dans tous les états, c'est pourquoi il est important que les commissions nationales puissent échanger des informations pour savoir où l'on est dans les autres pays.

C'est comme cela que l'on pourrait voir s'il y a un fond à l'affirmation du Gouvernement Finlandais qui est de dire qu'il est le seul à défendre la cause de l'environnement mais que se sont les autres Gouvernements qui bloquent la décision. Il faut donner la priorité à l'échange des informations et arriver à un accord global sur la meilleure solution. Merci.

M. Hubert Haenel (France) :

Je voudrais, d'abord, remercier nos amis danois et en particulier M. Larsen pour tout le travail accompli. Je suis très satisfait de tout ce qu'ils ont fait depuis plusieurs séances dès la Conférence de Copenhague et le document sur lequel nous sommes en train de travailler est de très haute qualité et particulièrement pertinent.

On ne peut pas fondamentalement, remettre en cause un consensus. Car, effectivement, nous nous sommes séparés, lors de la dernière réunion à Copenhague, sur un consensus. Il y avait encore quelques ajustements à faire, vous les avez fait et vous nous les proposéz. Il y a encore des questions et des nuances telles qu' elles se sont exprimées aujourd'hui.

D'abord, à propos du secrétariat permanent. Si cette question ne devait pas trouver de solution unanime aujourd'hui, il faudrait que les pays qui y sont favorables envisagent de donner suite à cette excellente idée et de faire la démonstration pour ceux qui ne sont pas encore convaincus que l'idée est bonne. On pourrait, sans plus tarder, à travers nos fonctionnaires qui sont déjà présents à Bruxelles, faire un embryon de secrétariat commun. Puis par la suite on verra : ou on prouvera que c'est nécessaire ou au contraire on ne le prouvera pas et nous en tirerons les conséquences.

Quand on dit « pas de nouvelles institutions », vous pensez qu'avec le spectacle qu'on est en train de donner, ceux qui craignent que l'on fasse de l'ombre à je ne sais qui, peuvent avoir des craintes fondées. Ce n'est pas un bon argument. C'est dit et c'est écrit dans le document danois, il ne s'agit pas de nouvelle institution et on le dit pourquoi.

Troisième point : coopération accrue entre commissions sectorielles. Les uns sont pour, les autres sont contre, je dis que si on veut le faire on le fera comme ont fait nos amis belges au moment de la Présidence Belge, où ils ont réuni les Présidents des commissions de la défense des différents Parlements en présence des Présidents des Commissions des Affaires Européennes. Je crois qu'on peut dire que ce fut une réussite.

Les uns disent cela doit se faire sous l'égide de la COSAC, les autres disent que cela devrait être plutôt à la responsabilité du Parlement Européen; Moi, je dis « peu importe » pourvu qu'il soit clair qui convoque, qui fixe l'ordre du jour, qui préside, qui exécute. Il faut trouver la solution et on ne peut pas imaginer que la coordination ne se fasse que sous la seule égide du Parlement Européen.

Il y a un point central qu'il faudra discuter, c'est le point 2 qui semble être le plus difficile. Nous ne pouvons pas nous séparer ce soir sans un accord sur les points essentiels et remettre à plus tard. On aurait exactement les mêmes défauts que ceux qu'on reproche au Conseil européen : quand on n'arrive pas à se mettre d'accord, on dit c'est la prochaine Présidence qui va le faire et ainsi de suite. Mesurons bien les conséquences de cela : Si la COSAC ne parvient pas à un accord, cela prouvera qu'il faut trouver autre chose que la COSAC et en ce moment on va se remettre entre les mains de la Convention. C'est la Convention et plus tard la CIG qui va trancher pour nous. Nous n'aurons plus la maîtrise de l'opération. Je crois que nous devons essayer de nous rapprocher au maximum.

Il est temps que la COSAC cesse de s'occuper d'elle-même et qu'elle s'occupe des débats européens actuels qui sont bien plus importants de nos débats d'aujourd'hui.

M. Herman De Croo (Belgique) :

Je suis éminemment pragmatique. Sinon je ne serais pas depuis 35 ans au Parlement. Ce qui m'a frappé depuis que je suis les travaux de la COSAC c'est un ensemble d'éléments positifs. Premier : les délégations sont présentes. Elles sont la traduction des soucis

européens présents dans les Parlements Nationaux. C'est une rencontre régulière des membres des Parlements Nationaux motivés, motivants et connaisseurs. C'est un instrument précieux qui cherche sa voie et sans vouloir devenir une concurrence de quoi que ce soit, de quoi a-t--elle besoin pour trouver sa voie. Une première chose, très matérielle c'est un embryon, un minimum de secrétariat. À Copenhague, je vous avais dit que nous étions prêts, avec d'autres, et je remercie le Luxembourg et le Parlement Européen, d'avoir fait une offre tout à fait gracieuse et je suis couvert par mon Parlement pour la faire. Nous sommes prêts, si vous le voulez à accueillir ce début de secrétariat. Même si il le faut, avec ceux qui le veulent en attendant ceux qui le voudront plus tard.

Deuxième point : le coût. J'avais dit à Copenhague que le coût d'un tel secrétariat est égal à un demi-traitement de député pour chacun des Parlements qui sont ici. Ca peut être payé par les Parlements Nationaux ou par une autre organisation, je suis tout à fait ouvert sur cela.

Troisième point : la Troïka doit pouvoir s'appuyer sur ce secrétariat. Imaginez-vous que nos amis Grecs, dont j'estime beaucoup le Président Vrettos, étaient maintenant en campagne électorale, la Troïka en souffrirait et aurait du mal à organiser tout cela. Si il y a un embryon de secrétariat permanent, cela représente une aide à la Présidence du semestre, à la Présidence sortante ou à venir pour soutenir un minimum d'activité.

Vu l'extraordinaire effort que nos amis Danois ont fait, il faudrait ne pas tarder trop longtemps pour essayer cet embryon de secrétariat et je suis très honoré que vous renvoyez ça aux Présidents des Parlements. Donc, je suis doublement honoré puisque je suis

membre de ce petit club fondateur. N'exagérons pas, nous ne sommes pas sous tutelle de nos propres Président d'Assemblée.

Si nous étions aux Nations Unies, chaque pays ici présent aurait une voix. Je me souviens d'un anecdote remarquable : Le Président du Parlement Chinois, c'est très grand le Parlement Chinois, était venu parler à la Conférence des Présidents aux Nations Unies en 1999, et il était arrivé avec une suite de 60 personnes. Puis la Chine, comme la Belgique, comme la Grèce, avait 5 sièges, et dons 55 personnes de la délégation chinoise sont sorties et 5 sont restées. Chaque pays avait une seule voix.

Je me dis que les Nations Unies ont de l'expérience. Ils respectent la structure de chaque état. Il n'y a rien d'unique à avoir une seule voix par pays ou deux voix comme nous le faisons.

Ce que je comprends, c'est que lorsqu'on veut approuver des contributions, qu'il y a un peu plus de substance et le compromis de Copenhague est un compromis à la fois raisonnable et pratique.

Nous disons que pour les contributions il faut les 2/3 et nous mettons une garantie complémentaire : Que ces 2/3 ne soient pas les 2/3 de la moitié ! Ce ne serait pas très respectueux de nos structures, mais nous disons qu'au moins la moitié des pays décide sur une contribution. En réalité, nous serons bien plus nombreux, nous serons à 32 voix et plus tard 42 voix.

Enfin, il n'y a rien de plus frustrant que de tourner en rond. L'effort fait à Copenhague, le consensus avec quelques nuances, un embryon de secrétariat, tout cela est très important. Il faut éviter que chaque délégation sauf pour le règlement et pour le budget, soit armée du droit de veto. Il n'y a rien de plus contraire à une négociation politique que d'avoir un droit de veto. Il nous faut, donc, la tension pour négocier, pour mieux s'entendre, pour faire ce que le

parlementarisme a dans son essentialité et arriver à un consensus large.

Si dans vos parlements, chaque député avait un droit de veto, vous ne gouverneriez plus, vous ne feriez plus une seule loi. Alors, avançons un peu plus loin aujourd'hui dans cet effort.

Mme Maria Eduarda Azevedo (Portugal) :

La Présidence Grecque a très bien commencé son mandat avec ce débat sur la réforme de la COSAC. Nous sommes sur le point de sortir de ce cercle vicieux constitué de reports et de retards continus pour ce qui est de la reforme de la COSAC.

Cela étant dit, j'aimerais féliciter la Présidence Danoise pour l'élan décisif qu'elle a donné à cette réforme et je remercie le groupe de travail qui a respecté les délais impartis pour présenter ce document.

Je suis membre du groupe de travail des Parlements Nationaux de la Convention et je note avec satisfaction que le projet de Contribution est tout à fait conforme à ce que nous souhaitons. Je suis d'accord avec le contenu du document mais je voudrais proposer quelques modifications et m'opposer à d'autres points.

Pour ce qui est de bonnes pratique, je crois qu' afin d'éviter des situations trop compliquées entre l'Union Européenne, les Gouvernements et les Parlements, la Commission devrait transmettre ses propositions, comme par exemple, le Livre Vert ou le Livre Blanc, aux Parlements Nationaux sans passer par les Gouvernements.

Pour ce qui est du vote, il me semble que cette proposition reflète bien notre volonté de répondre au sentiment d'insatisfaction que l'on a constaté jusqu'à présent. L'Europe continue, l'Europe va de l' avant et nous devons aussi aller de l' avant.

Pour ce qui est du secrétariat, je crois qu'il est nécessaire mais ça doit être un secrétariat de taille réduite, efficace et qui n'entraîne pas une surcharge bureaucratique.Il faut confier au secrétariat des tâches qui rendent notre travail efficace et surtout ne pas l'assimiler aux secrétariats de l'OTAN ou de l'OCSE.

La COSAC n'est pas et ne sera pas autre chose que ce pourquoi elle a été crée, à savoir un forum d'échange et de réflexion entre Parlements Nationaux sans tentative d'usurpation des pouvoirs des institutions européennes. Une telle assimilation risque de créer des malentendus regrettables.

M. Antonio Girfatti (Italie) :

Je serai très bref. Je commencerai par un commentaire portant sur le point 7. On en a parlé ce matin très peu, mais on en a parlé par contre en réunion du groupe de travail. Il s'agit du nouveau nom qu'on devrait donner à la COSAC. Je voudrais représenter la proposition de la délégation italienne qui consiste à l'appeler Conférence Interparlementaire Européenne. Ce serait un nom qui respecterait parfaitement le rôle de coordination des Parlements Nationaux puisque la future COSAC devrait continuer à assumer un tel rôle.

Mon deuxième commentaire porte sur le point 11 du texte. Il s'agit de l'adoption du règlement et j'ai l'impression que les choses ne sont pas très claires. Nous considérons que les règles devraient être adoptées une par une, avec les amendements qui s'y réfèrent.

Il faudrait, ainsi, adopter le nouveau règlement, mais il ne nous semble pas acceptable de dire que le nouveau règlement entrera en vigueur le 1/02/2003. La délégation italienne prévoit une période adéquate de transition, car il faut d'abord publier le nouveau

règlement dans le Journal Officiel. La date du 1er février nous paraît une date trop rapprochée.

M. Elmar Brok (Parlement Européen):

J'aimerais parler des excellents travaux préparatoires de nos amis Danois et m'en inspirer. Il est possible par la phase décisive de la Convention qui aura lieu dans la période mai-juin, qu'on arrive à des positions qui représentent bien l'équilibre dans l'Union Européenne et tiennent compte du rôle des Parlements Nationaux. Ceci est important pour marquer notre accord.

Dans la COSAC aura lieu un échange d'informations entre les Parlements Nationaux et le Parlement Européen et grâce à cela nous sommes à même de jouer notre rôle vis à vis des nos exécutifs respectifs. Vous l'aviez dit, monsieur le Président, il ne s'agit pas, ici, d'une concurrence entre Parlements Nationaux et Parlement Européen. Il faudrait éviter de donner des impressions qui vont dans un autre sens.

Dans le contexte de cette discussion et sur le domaine qui concerne aussi la Convention, il serait bon d'adopter des orientations pour le début mai, parce qu'ainsi nous aurions la possibilité d'adopter une position acceptée par tous qui sera prise en compte pour la phase définitive de la Convention.

J'aimerais souligner un point critique qui peut donner de fausses impressions. Quand on parle de plus de décisions à la majorité qui sont publiées dans le Journal Officiel, on doit aussi se rappeler du système d'alerte précoce qui serait géré de façon collective et en même temps si on parle des programmes de travail on va au delà du potentiel décrit au départ. Il faut insérer tout ceci dans un contexte qui se développerait vers un rôle similaire à celui du Comité des Régions

ou du CES et je ne pense pas que nous voulions cela pour les Parlements Nationaux.

Je me demande si les Parlements Nationaux souhaitent aboutir à ce rôle ou si on introduit une troisième Chambre en forme embryonnaire.

Même la coordination des commissions parlementaires fait partie de ce contexte et il faudra réfléchir à la définition d'une position commune sans donner d'impressions erronées.

Ce sont les représentants du Parlement Européen qui dans le groupe de travail « subsidiarité » et contre la volonté des Gouvernements, se sont battus pour que le droit de plainte en cas d'infraction du principe de la subsidiarité et de proportionnalité soit donné également aux Parlements Nationaux.

Ceci ne convenait pas du tout aux représentants des Gouvernements Nationaux et c'est un progrès considérable pour la subsidiarité. C'est grâce à nos arguments qu'on est arrivé à faire passer l'idée pour le système d'alerte précoce que chaque Parlement individuel devrait avoir le droit, même si il est le seul, à porter plainte si il estime qu' il y a eu violation du principe de la subsidiarité.

Si on peut arriver à une manifestation collective par cette voie, cela signifierait qu'on aurait une Chambre qui, collectivement, s'occuperait des questions de subsidiarité.

Mme Anna Psarouda- Benaki (Grèce) :

Je voudrais tout d'abord dire que je suis satisfaite des travaux qui ont eu lieu au sein du groupe de travail pendant la Présidence Danoise et en particulier je remercie M. Larsen. Le texte que nous

avons sous les yeux est le témoin de cette grande qualité de travail et nous expose de manière très claire la démarche à suivre.

Il s'agit d'une réunion très importante parce que les décisions que nous allons prendre vont déterminer les procédures que nous suivrons dans l'avenir. Nous entendons ici et là des interventions qui vont rendre la décision sans doute plus difficile à prendre et si nous n'y arrivons pas, nous ne pourrons pas avoir la contribution que nous souhaitons apporter à la Convention sur l'avenir de l'Europe. Je crois, donc, que nous devons travailler sur la base de ce document.

Ce que nous allons faire maintenant va déterminer le renforcement de la COSAC ou pas. Est-ce que cela sera un forum, une Conférence qui émettra des avis sur la politique européenne et qu'on prendra au sérieux ? Je crois que nous devons bien calibrer notre effort pour le porter à un niveau adéquat. La COSAC ne doit pas devenir une institution européenne, personne ne l'a demandé, mais elle doit être un forum dans lequel les Parlements doivent pouvoir s'exprimer. Il y a aussi d'autres institutions en marge des institutions européennes, qui sont interpellées par ce rôle, mais si nous voulons faire des propositions pour l'avenir de l'Europe, nous devons changer les choses en trois domaines.

Il faut que nous rationalisions notre travail, que nous le rendions plus efficace. Il me semble que les décisions que nous prenons, pourraient être prises plus efficacement par une majorité qualifiée. Il y a 25 pays qui essayent de se mettre d'accord et il sera difficile d' arriver à un résultat commun. Utiliser, donc, des majorités qualifiées, permettra d'exprimer des avis, et non pas des décisions contraignantes pour les institutions qui seront, ensuite, introduits dans le reste de la procédure.

Je ne vois pas pourquoi certains collègues semblent faire marche arrière par rapport aux progrès enregistrés à Copenhague et mettent en cause le vote à la majorité en avançant des arguments de population. Le critère démographique est, à mon avis, superflu. Il ne doit pas s'agir d'un prétexte pour modifier nos traditions. Nous devons déboucher sur des propositions pour renforcer la COSAC, nous pourrions, donc, voir aussi comment les Parlements Nationaux pourraient contrôler davantage les Gouvernements et comment ils pourraient, ensemble, faire appliquer le principe de la subsidiarité. Je ne crois pas que l'on doit prendre des décisions parce que, vers la fin du mois de juin, la Convention déposera ses propositions dans la matière. Les Parlements ne sont pas dans une position de force dans la Convention et nous ne pourrons être forts que si nous construisons sur les bases qui ont été mises à Copenhague.

En ce qui concerne le secrétariat, je crois que c'est un point à discuter, cependant son importance est secondaire par rapport aux autres points à discuter, par exemple, la façon dont la COSAC arrivera à des conclusions, comment elle pourra renforcer la tâche des Parlements Nationaux et comment elle œuvrera pour renforcer les institutions. Si l'on attend les conclusions de la Convention, il se peut que nous rations le coche. Merci.

Mme Inger Segelstrom (Suède):

Comme les orateurs précédents, je voudrais remercier le Danemark pour l'excellent travail effectué et au nom de la délégation suédoise, je souhaite tout le succès possible à la Présidence Grecque. C'est la 5ème réunion de la COSAC depuis que nous avons discuté notre organisation interne et d'après les réunions auxquelles j'ai

assisté, j'ai l'impression que nous n'avons pas beaucoup avancé par rapport au mois de septembre lorsque nous avions commencé.

Nous nous sommes demandés si la COSAC deviendra une nouvelle institution ou pas. Je n'ai entendu personne se prononcer en faveur de cela, mais je crois que si on le souhaite, il faut le dire et, comme la délégation francaise, la délégation suédoise pense qu'on ne peut pas, réunion après réunion, discuter de notre organisation interne à l'infini. Toute l'Union Européenne parle de l'influence de l'Europe face à la crise que nous rencontrons et il est grand temps maintenant de passer à la décision.

M. Andreas Christou (Chypre) :

Nous, aussi, souhaitons remercier la Présidence Danoise pour l'excellent travail réalisé.

J'aimerais, également, remercier le Parlement Hellénique et souhaiter beaucoup de succès au Président, M. Vrettos.

Nous sommes d'accord pour dire que la COSAC n'est pas une institution et ne le deviendra pas, mais il est vrai que nous avons, absolument, besoin d'un secrétariat. Un tel forum a besoin d'une assistance et il faut, donc, qu'il y ait un secrétariat. Nous pensons que tous les Parlements Nationaux doivent être responsables du financement de ce secrétariat permanent. Je ne suis pas d'accord avec cette idée qui a été lancée, à savoir qu'il serait possible que certains Parlements n'apportent pas leur contribution. Nous pensons que tout le monde doit apporter sa contribution financière et le coût de 24.000 euros n'est pas faramineux.

Deuxième point : nous avons quelques réserves quant au rôle de la Conférence des Présidents des Parlements Nationaux. Nous sommes d'accord pour dire qu'il faut renforcer ce rôle et qu'il faut

renforcer les liens entre la COSAC et la Conférence des Présidents, mais il n'est pas possible que la volonté des Parlements soit remplacée par des décisions des Présidents des Parlements.

Nous ne sommes pas d'accord pour dire que le critère démographique devrait être pris en compte parce que ceci modifierait la nature même de notre forum. S'agissant du vote, dans notre Parlement, nous n'avons pas encore un avis unanime sur la question du vote à la majorité. Nous estimons que les temps ne sont pas encore mûrs pour renoncer à l'unanimité. On pourrait peut-être envisager une solution intermédiaire, à savoir que les décisions seraient reparties : certaines décisions seraient prises à l'unanimité et d'autres à la majorité des 2/3.

En conclusion, nous pensons que la dénomination COSAC ne reflète pas, véritablement, ce qui se cache derrière ce nom. Messieurs, tout le monde ne sait absolument pas de quoi il s'agit, il ne sait pas ce que signifie le Parlement Européen. Il faut trouver un nouveau nom, un nom qui exprime directement le caractère et les contenus des affaires dont nous nous occupons ici. Peut –être forum des Parlements Européens est un concept qui souligne mieux le rôle et le caractère de la COSAC. Merci.

Mme Charlotte Antonsen (Danemark) :

Nous avons discuté de ces questions à maintes reprises déjà. J'appuis la proposition que nous discutons aujourd'hui et je pense que cette nouvelle proposition présentée par cinq parlementaires italiens ne correspond pas à ce dont nous avions discuté en octobre à Copenhague. À l'époque, nous avions dit que nous souhaitions avoir un secrétariat qui puisse assurer la continuité. La proposition italienne ne garantit pas la continuité, mais elle ne garantie qu'une seule chose,

à savoir que certains fonctionnaires nationaux vont se rendre à Bruxelles de temps en temps.

Un secrétariat qui a moins de cinq collaborateurs ne pourra pas fonctionner dans la pratique. Cela reviendrait à dissoudre tout à nouveau. Je crois qu'il faut se tenir au souhait exprimé par le groupe de travail et voir, aussi, quelles sont les responsabilités budgétaires des Parlements Nationaux.

Aujourd'hui, il y a une autre proposition sur la table, qui émane de l'Allemagne qui propose que les grands pays aient plus de voix. On a déjà présenté de bons arguments contre cette proposition parce que si on s'engage sur cette voie, ça revient à considérer la COSAC comme une autre institution, ce qu'elle n'est pas. Si vous voulez discuter de cela, on pourra le faire au mois de juin, on aura amplement le temps de discuter de ces nouvelles propositions dans la prochaine réunion de la COSAC.

En conclusion, quel est l'avenir de la COSAC et quel est ce souhait exprimé dans le Traité de renforcer les Parlements Nationaux, si après tant de travaux nous n'arrivons pas à nous mettre d'accord sur cette petite proposition dont nous discutons aujourd'hui ? Je demande aux trois pays qui s'y opposent de réfléchir sur l'article 43 du Traité. Aujourd'hui, nous avons la possibilité de renforcer la coopération et cela mérite qu'on y réfléchisse. J'espère que les trois pays, l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas réfléchiront profondément parce que ce dossier est trop mince pour avoir une confrontation. Merci.

M. Traian Dobre (Roumanie) :

Je serai très bref. D'abord, je souhaite plein succès à la Présidence Hellénique, ensuite, nos remerciements à la Présidence Danoise pour

tout ce qu'elle a fait. Finalement, j'espère que dans le débat d'aujourd'hui concernant le rapport présenté par M. Larsen, on aboutira à la meilleure solution pour le bon déroulement des futurs travaux de la COSAC. Ainsi, on pourra concrétiser tous les efforts, les pragmatismes et les efforts de la Présidence Danoise. Merci.

M. Axel Schafer (Allemagne) :

Je suis enchanté en tant que député d'un Parlement National de pouvoir prendre la parole ici pour la première fois à la COSAC. Cela fait cinq ans que j'étais assis dans cette salle en tant que député européen. Donc, puisque nous avons une certaine expérience de ce qui se fait au Parlement Européen, des discussions qui ont eu lieu et de la façon dont les procédures évoluent, nous sommes très sensibles à toutes ces questions.

Nous avons vu comment les procédures doivent évoluer et doivent changer; nous avons, aussi, une expérience de la façon dont certaines structures évoluent et les institutions soit changent soit sont crées. En tant que représentant du Parlement Européen, avec Elmar Brok et avec d'autres, j'étais présent au Sommet d'Amsterdam lorsque la question du protocole a été négociée. Je me souviens de ces longues négociations. C'est pourquoi, mes chers collègues, j'aimerais vous demander d'éviter tout malentendu : la discussion qui est suggérée par la délégation allemande - qui n'est qu'un seul élément sur la façon dont on pourrait passer de l'unanimité actuelle à une autre prise de décision- ne doit pas être mal comprise. Nous voulions simplement faire une proposition et faire avancer nos travaux.

Elmar Brok a dit que nous serons gagnants, nous, membres des Parlements Nationaux nous aurons un rôle renforcé dans le nouveau

Traité. Nous serons gagnants, tout comme les membres du Parlement Européen dont le rôle sera renforcé. Nous sommes tous ici présents, les représentants des Parlements Nationaux et les représentants du Parlement Européen et notre rôle doit être renforcé à l'avenir. Nous y arriverons ici dans la COSAC et dans ce contexte, avec une telle ambition et avec un tel optimisme, me semble-t-il, qu'il faudrait examiner les propositions des nos collègues Danois. Merci.

M. Nino Strano (Italie) :

Merci, monsieur le Président, d'avoir donné la parole à autant de députés de la délégation italienne. Je voudrais faire un commentaire sur deux points très brièvement. Je crois qu'on ne peut pas dire que nous avons fait marche arrière depuis Copenhague. Comme le délégué Néerlandais l'a dit, il faut que nous nous penchions sur la proposition que nous avons sous les yeux et améliorer son impact.

L'Italie a présenté un document qui a suscité des commentaires et l'objectif n'était pas de faire marche arrière depuis Copenhague.

Bien sûr, ce que nous souhaitons est d'avoir des changements qui répondent aux vœux de tous ; nous ne souhaitons pas que la COSAC soit frustrée dans son travail ou qu'elle soit amputée des capacités qu'on pourrait trouver dans un secrétariat. Il serait dommage de faire des propositions qui iraient dans le sens inverse de l'efficacité de la COSAC.

Si l'on insère des critères, comme des critères démographiques, on va compliquer les choses. On peut, bien sûr, présenter des arguments différents sur la représentativité, mais il y a d'autres solutions que celle du secrétariat. Je voudrais souligner l'importance des travaux de la Convention et je pense que la COSAC, ou la

COSAC renommée, doit suivre de près ses développements. Nous devons, aussi, veiller à étudier, entre nous, ou dans un groupe de travail, les problèmes qui nous occupent le plus.

Les romantiques parlent beaucoup de l'Europe unie et bien sûr cette union de l'Europe doit subir l'épreuve en ce moment même sur l'Iraq. Mise à part son œuvre, l'Europe n'a pas encore une âme européenne. Il faut, donc, poursuivre sur le chemin d'une grande Europe des peuples, mais, malheureusement aujourd'hui nous avons eu la preuve que nous sommes encore bien loin du but. Merci.

M. Gay Mitchell (Irlande) :

Pour ce qui est du code de conduite et des normes minimales pour un contrôle efficace, en principe, cela nous ne pose pas de problèmes.

Dans mon pays, tout récemment, nous avons introduit un droit de contrôle de la Commission des Affaires Européennes qui est un droit contraignant. Les deux Chambres du Parlement peuvent recevoir les Ministres avant même qu'ils se rendent aux réunions du Conseil.

Je suis d'accord avec l'ensemble de la proposition danoise que nous avons sous les yeux. La question du vote à la majorité qualifiée ne nous pose pas de problèmes.

Pour ce qui est du secrétariat de la COSAC à installer à Bruxelles, nous aimerions connaître les détails et il faut voir si le Parlement Belge ou le Parlement Européen sont les lieux appropriés pour accueillir ce secrétariat.

Je suis, également, d'accord avec l'implication des commissions parlementaires permanentes et je suis d'accord avec l'idée de l'évaluation du programme législatif de la Commission.

En ce qui concerne le nom de la COSAC, cela me paraît très important. L'idée de la stratégie de la coopération via la technologie de l'information, me semble bonne ainsi que l'idée d'une collaboration renforcée entre Parlements Nationaux et institutions européennes.

La coopération renforcée nous permet d'avoir une contribution satisfaisante comme je l'ai déjà dit la dernière fois ici. Au Parlement Irlandais, les députés ont le droit de participer aux réunions des Commissions des Affaires Etrangères et aux réunions des Commissions des Affaires Européennes. Il s'agit des réunions conjointes. Nous nous réunissons très régulièrement.

La Conférence des Présidents des Parlements Nationaux pourrait se réunir une fois par an ou tous les deux ans et vérifier comment se déroule la coopération entre Parlement Européen et Parlements Nationaux. Je pense que ce serait une occasion de discussion qui n'a pas besoin d'aucun changement aux règles existantes.

Pour conclure, je voudrais revenir à la question du nom à donner à la COSAC. C'est la proposition la plus importante qui nous est faite aujourd'hui. Personne ne sait ce que la COSAC est, même au Parlement Européen on ne le sait pas. C'est un nom qui ne veut rien dire, alors nous devrions réfléchir au nom dont nous pourrions nous doter. On pourrait dire Conférence des parlementaires ou Conseil des parlementaires parce qu' il ne s'agit pas seulement de Parlements Nationaux, mais aussi du Parlement Européen. Le mot forum est trop faible. En tout cas, la question du nom est très importante.

Pour conclure, si nous voulons réduire le déficit démocratique, il faut que les citoyens connaissent notre existence et pour faire cela, notre nom est important. Pour ce qui est des institutions dont nous

sommes membres, c'est-à-dire les Parlements Nationaux, nous devrions,de temps en temps, avoir l'occasion de faire part de nos préoccupations. Il y aurait donc réciprocité avec le Parlement Européen. Merci.

Mme Cobi de Blecourt Maas (Pays-Bas) :

Je voudrais intervenir sur un sujet qui paraît moins important :le nom de la COSAC parce qu' au début, on avait dit qu'on n'allait pas prendre de décisions définitives aujourd'hui, mais cela signifie que les tâches et les compétences de la COSAC doivent être définies de manière très claire avant qu'on puisse parler d'un nouveau nom.

Changer de nom, non seulement c'est important pour l'avenir et pour une reconnaissance de la part des citoyens, mais c'est capital aussi pour nos objectifs et nos buts.

Nous avons vu que beaucoup de collègues ont dit que la COSAC doit être un forum, une Conférence permettant l'échange d'informations entre les parlementaires. Il s'agit du renforcement aussi des Parlements Nationaux. Donc, cela veut dire que le terme de Conférence spécialisée dans les Affaires Européennes est un bon nom pour la COSAC.

La proposition de Conférence Interparlementaire Européenne est aussi un nom adéquat. Si l'on modifie les tâches et les compétences et si l'on modifie les majorités, il faut choisir un nom approprié. Nous nous sommes exprimés sur les tâches et le vote à majorité à suivre, l'unanimité ou la majorité qualifiée, mais nous ne voulons pas faire de la COSAC une institution.

Je suis biologiste et je voudrais parler du secrétariat : tout le monde parle d'embryon mais en biologie les embryons grandissent et c'est cette préoccupation que je voudrais vous transmettre. Merci.

M. Alexandros Voulgaris (Grèce) :

Nous devons parvenir à une conclusion et si nous voulons qu'elle soit défendue par tous, il faudra faire un certain nombre de choses. Je crois que nous pouvons tous dire que la COSAC ne cherche pas à se transformer en organe autonome. Dans les Parlements des états membres et dans le Parlement Européen, les parlementaires élus sont le véhicule de la légitimité démocratique.

Je crois,également, qu'il ne faut pas utiliser le mot décision car ceci indique qu'une décision vient d'une institution démocratique représentative.

Nous devrions, peut-être, utiliser un terme différent : avis, position, recommandation. Ce sont les termes que nous devrions utiliser pour que les choses soient claires et pour que l'on n'aboutisse pas à un rôle institutionnel de la COSAC que les délégations des Parlements Nationaux n'accepteraient pas. Celle-ci est, donc, la première remarque que je souhaitais faire.

Deuxièmement, dans cette Assemblée, l'on retrouve des parlementaires nationaux venant de 25 pays et peut-être devrions nous présenter un document, une recommandation, une position qui ait le plus grand soutien possible. Dans le point 2, on parle de la majorité à 2/3, donc la majorité qualifiée et il faut indiquer que lorsqu'il y aurait un soutien de 2/3 et 50% des voix pour un avis ou une recommandation, le vote aurait un caractère déterminant et si nous voulons être davantage démocratiques, il faut permettre à la majorité comme à la minorité de s'exprimer.

Pour ce qui est du secrétariat, c'est peut-être l'aspect le plus important de notre travail d'aujourd'hui. Il s'agit de permettre à l'information de circuler entre les Parlements Nationaux pour que

chacun sache ce qui se passe ailleurs lorsque de grands sujets sont abordés, notamment, l'élargissement, l'avenir de l'Europe et les travaux de la Convention. Nous devons veiller à ce que l'information circule entre les Parlements et pour ce faire, il faut que l'organisation suive. C'est la raison pour laquelle la proposition concernant la technologie de l'information est intéressante. La Troïka est un petit organe représentant la COSAC, peut-être pourrions nous en profiter.

En conclusion, M. le Président, il nous faut clarifier le rôle de la COSAC, notamment le rôle des commissions permanentes des Parlements Nationaux. Comme l'a dit M. Napolitano, il y a des réunions et des rencontres sectorielles entre la Commission des Affaires Constitutionnelles du Parlement Européen et les commissions équivalentes des Parlements Nationaux. Ce fut également le cas pour les Commissions des Affaires Sociales et de l'Emploi ou encore de la Politique Economique des états membres qui est très importante et qui a une forte incidence sur l'emploi.

Il y a, donc, certains sujets qui sont très importants pour les différentes commissions spécialisées des Parlements Nationaux et la COSAC doit appréhender tous les aspects du débat parlementaire au niveau national et européen. Merci.

M. Mauro Zani (Italie):

Je suis d'accord avec nombreux points de la proposition du groupe de travail. Cependant, nous avons sur certains autres points des vues différentes. Je ne crois pas que l'on puisse reformer la COSAC avant la fin des travaux de la Convention. Je pense qu'on ne peut pas boucler ce dossier parce que la discussion institutionnelle en Europe va se développer et aura des implications pour la COSAC.

Nous devons,donc, continuer de travailler sur des points extrêmement importants qui se trouvent dans cette proposition de la Présidence Danoise et d'autres points devront être ajournés. Il faudra voir en détail dans quelle mesure l'Union, elle-même, devra être reformée.

Ce que je viens de dire, et certains ont dit qu'une telle vue affaiblit le rôle des Parlements Nationaux, est une question sur laquelle la Convention devra se prononcer et nous avons un autre rôle sur lequel nous devons nous concentrer.

En ce qui concerne les commissions sectorielles, je suis d'accord que ces commissions devraient pouvoir se réunir d'après les règles de la COSAC et ensuite leurs conclusions devraient nous être transmises en tant qu'Assemblée de la COSAC. Il y a donc des questions de vocabulaire qui sont importantes parce que nous devons nous prononcer sur des contributions de la COSAC au débat général plutôt que des décisions de la COSAC.

En ce qui concerne les questions de majorité de 2/3, je suis pragmatique et aussi très sensible à l'argument des Pays-Bas, parce que ces majorités ont des conséquences et nous devons être très prudents et savoir que chaque fois qu'on votera, on votera sur une contribution de la COSAC.

Sur le secrétariat, il y a divergence et je crois qu'il serait sage de mettre cette question sous le boisseau pour l'instant. Nous pourrions la renvoyer à plus tard sans fixer des critères sur la façon d'aborder le sujet à l'avenir de manière à garder toute liberté de choix. La discussion doit être libérée de toute préoccupation sur l'existence ou pas d'une troisième Chambre, vue de manière assez suspecte. C'est prématuré d'en parler et je crois qu'il faut, comme

pour le secrétariat, mettre cette question de côté pour l'instant et y revenir plus tard en toute sérénité.

M. Claus Larsen-Jensen (Danemark) :

Après cette dernière intervention, j'aurais presque envie de demander aux délégations des 27 Parlements Nationaux qui demandent une Chambre supplémentaire, de lever la main. Personne ne lève la main. J'ai quelques difficultés à comprendre comment cette idée plane encore dans l'esprit de quelques uns d'entre vous. Nous avons passé par un processus lors du groupe de travail de la COSAC et jamais personne n'a demandé de façon directe ou indirecte une troisième Chambre et vu le manque de mains levées je crois pouvoir dire que ce point est exclu de l'ordre du jour.

J'aimerais dire que l'alternative à une telle Chambre n'est pas que la COSAC soit une Chambre des plaintes pour les Parlements Nationaux et surtout une Chambre où rien ne se passe et qui coûte de l'argent, l'intérêt pour les participants disparaîtra totalement.

J'ai beaucoup de respect pour tous les travaux réalisés au sein de la Convention et dans notre Parlement, la Commission des Affaires Européennes suit tout cela de très près, mais les points de A à H qui sont au centre de notre discussion et des travaux du groupe de travail, se sont fondés uniquement sur le respect du Traité d'Amsterdam et le respect du Protocole 9.

Le Protocole 9 envisageait un contexte qui a été réalisé et déjà depuis 1998 il prévoyait une révision de nos méthodes de travail qui doit intervenir après une Conférence Intergouvernementale et une ratification par tous les Parlements. Ce sera pour 2005 ou 2006.

Si nous n'améliorons pas nos méthodes de travail pendant cette période intermédiaire, je m'interroge : à quoi bon se réunir alors? S'il

nous faut tellement de réunions pour arriver à un résultat aussi maigre, avoir des discussions internes pour le plaisir de discuter, je pense que notre vie est bien trop courte pour considérer qu'il s'agit des travaux indispensables. Je le dis en termes un peu abrupts parce qu'au cours des trois ans à venir, nous avons une Convention, nous allons avoir une Conférence Intergouvernementale, un nouveau Traité, mais cela ne signifie pas que nous ne pouvons rien faire en attendant. Tous les points sur lesquels nous pouvons nous prononcer, ce sont les points qui vous sont soumis pour adoption d'après le Traité d'Amsterdam :

«la COSAC établit un pari le 16.10.1999 et peut apporter toute contribution qu'elle estime nécessaire et appropriée et l'adresser à l'attention des institutions européennes, notamment sur la base des projets des textes juridiques et les représentants des gouvernements des états membres peuvent décider de les transmettre vue la nature du sujet. La COSAC peut examiner toute proposition législative ou initiative concernant son mandat, l'espace de liberté, de sécurité et de justice qui peut avoir une implication directe sur les droits et les libertés des individus. Le Parlement Européen,, le Conseil et la Commission seront informés de toute contribution apportée par la COSAC au titre du présent paragraphe. La COSAC peut présenter au Parlement Européen,, au Conseil et à la Commission toute contribution qu'elle estime appropriée sur les activités législatives de l'Union, notamment en ce qui concerne l'application du principe de la subsidiarité, l'espace de liberté, de sécurité et de justice, ainsi que des questions concernant les droits fondamentaux. Les contributions de la COSAC ne contraignaient pas les Parlements Nationaux ».

Au cours des débats aujourd'hui, j'ai l'impression que même ce qui se trouve déjà dans le Traité va trop loin. Ce que nous tentons de faire, c'est d'organiser nos travaux dans la pratique pour respecter le

Traité et puis on pourra toujours se disputer à l'avenir au sein de la Convention ou de la CIG. Si à ce stade, quatre ans après le dernier Traité, nous n'arrivons même pas à remplir le cadre, autant rentrer chez nous.

Après avoir entendu tous les points de vue exprimés, nous sommes 27 délégations présentes, y compris le Parlement Européen, si j'ai bien compris, 17 pays sont fortement en faveur des lignes générales de la proposition, 2 ou 3 délégations sont d'accord sur certains points et réticentes sur d'autres.

Je voudrais que nous nous concentrions sur les points sur lesquels nous pourrions dégager le plus grand accord possible et je lance un appel à ceux qui sont réticents sur certains points : pourriez-vous vous abstenir de façon constructive pour éviter de bloquer tout le mécanisme et permettre qu'il recueille une vaste majorité ?

Ma proposition est la suivante : La première partie de la page 2 est un résumé du processus en cours. Je propose de nous concentrer sur les points 1 à 2 et puis de passer au point 3.

Les principaux problèmes portent sur quelques points que je laisse de côté maintenant, il s'agit du point 2 sur le vote majoritaire et du point 3 sur le secrétariat. Prenons les points restants pour tenter de mettre les choses au clair. Je procède lentement pour que tout le monde puisse suivre.

Point 1 : **Les lignes directrices parlementaires de Copenhague.**

Tout le monde peut les appuyer en soulignant ce que j'ai déjà dit. Les contributions de la COSAC ne lient en rien les Gouvernements Nationaux et ne préjugent pas de leur position. Il s'agit des recommandations. C'est à chaque Parlement de respecter ses pratiques nationales et sa constitution pour les mettre en œuvre. Après avoir

apporté cette précision, je pense que tout le monde pourrait être d'accord sur ce point.

Point 4 : **Planification à long terme de nos travaux.**

J,'ai cru comprendre qu'il y a appui de la part des collègues qui affirment qu'on doit avoir une meilleure planification.

Point 5 : **Coopération entre la COSAC et les commissions sectorielles.**

Précisons : c'est ce que le Parlement Européen a demandé. Il existe une coopération entre les différentes Commissions des Affaires Européennes des Parlements Nationaux. Ceci est nécessaire mais il est aussi nécessaire d'avoir des relations inter-parlementaires entre le Parlement Européen et les Parlements Nationaux. Je vous propose de souligner que cette coopération est entre les commissions sectorielles des Parlements Nationaux. Que veut-on dire sur ce point ? Ce n'est pas que la COSAC doit être un organe impérialiste qui usurpe les responsabilités de diverses commissions. Nos commissions parlementaires ne l'accepteraient jamais.

Le groupe de travail a demandé que les Parlements Nationaux consacrent certains fonds pour donner une structure technique de soutien du secrétariat, ce ne sera pas seulement pour aider les Commissions des Affaires Européennes, mais aussi les Commissions des Affaires Etrangères et les autres. On pourrait préciser le texte disant qu'il s'agit d'une structure d'assistance technique pour ces commissions.

Si vous n'avez pas d'objections, je voudrais énumérer tous les points et tenter de vous donner un aperçu global.

Point 6 : J'ai entendu que certains collègues sont réticents sur cette question concernant le **programme législatif de la Commission**. Il est important de souligner ce qui a été dit par une

délégation, il ne s'agit pas ici de prendre une décision, mais c'est seulement une présentation conjointe qui serait faite conjointement aux Parlements Nationaux et au Parlement Européen. Chaque Parlement National par la suite devra donc approuver et respecter la législation européenne. Je fais appel aux délégations réticentes pour qu'elles s'abstiennent de façon constructive pour pouvoir dégager un consensus.

Pour **le mécanisme d'alerte précoce**, on le trouve dans le Protocole d'Amsterdam. C'est d'ailleurs ce qui se passe dans la Convention. Nous ne savons pas où il aboutira puisqu'on voit simplement des travaux en cours. Pour la question du « clearing house », il faut éviter tout malentendu et souligner que le rôle essentiel du contrôle de la subsidiarité relève des Parlements Nationaux.

Il est donc évident que le rôle de « clearing house » de la COSAC n'est qu'un rôle technique visant à bien veiller à ce que tous sachent quelles sont les réserves émises par les Parlements. Il ne s'agit pas ici d'adopter quoi que ce soit et de dire qu'il y a une majorité pour ou contre pour dire s'il y a respect de la subsidiarité.

Point 7 : Nous notons, tout simplement, qu'à l'heure actuelle une grande partie des membres souhaite un **nouveau nom**. Pour l'instant et malgré les nombreuses propositions qui ont été faites, notamment par la délégation italienne, nous ne sommes pas en mesure de prendre cette décision. Donc, ce point est toujours inscrit à l'ordre du jour. On reviendra sur le nom une fois que la Convention aura achevé ses travaux.

Stratégie des technologies de l'information. Cette question ne devrait pas poser de problèmes.

Les accords opérationnels de coopération avec les institutions. Qui va conclure ces accords ? C'est une question

ouverte. Soit ce sont les Présidents des Parlements qui signent cet accord avec le Conseil ou le Parlement Européen, soit quelqu'un d'autre. Ce qui est important est d'organiser les travaux entre les institutions.

Il faudrait tirer ces points au clair et puis on reviendra sur les points 2 et 3, si cela vous convient, M. le Président.

M. Dinos Vrettos, Président (Grèce) :

Commençons par les points les plus simples et où on a constaté qu'il n'y a pas d'objections. Ensuite, on passera aux points difficiles et je pourrais donner la parole à un orateur pour et un contre, c'est l'habitude ou bien deux pour et deux contre et puis on vote.

Si vous n'avez pas d'objections, passons au point 1 concernant les critères de Copenhague, y a t-il des commentaires ?

M. Andrea Manzella (Italie) :

Je suis d'accord pour que ces critères soient un paramètre de référence en soulignant ce que nous avions dit (qu'ils ne sont pas contraignants).

M. Mario Greco (Italie) :

Moi aussi, je suis d'accord mais je voudrais que dans le texte, le terme « documents finals » soit changé en « conclusions finales ».

M. Dinos Vrettos, Président (Grèce) :

D'accord. Nous votons donc sur le point 1, s'il n'y a pas d'objections le point 1 est adopté à l'unanimité.

Nous passons au point 4 pour lequel il n'y a pas d'objections, je crois.

M. Giacomo Stucchi (Italie):

Concernant ce point 4, nous avions demandé la suppression de la deuxième partie où l'on parle de confier dans des cas concrets la responsabilité à la Conférence des Présidents. Nous souhaitons présenter ici un amendement concernant la modification du règlement. Nous demandons de terminer à la première phrase où l'on parle d'une meilleure planification à long terme pour les travaux de la COSAC. Le reste serait supprimé.

M. Dinos Vrettos, Président (Grèce):

La proposition de M. Stucchi et M. Bodewig est donc adoptée jusqu'au mot « activities » et toute la fin est biffée. Est-ce acceptable ? Pouvons nous l'adopter à l'unanimité ? C'était donc le point 4.

Passons au point 5.

M. Jo Leinen (Parlement Européen) :

C'est très bon, mais je crois que c'est le premier point où il faudra trancher de remplir ce cadre du Protocole d' Amsterdam ou bien si on modifie le cadre. Je crois qu'ici on modifie le cadre parce que la COSAC doit coordonner non seulement les Commissions des Affaires Européennes mais, si on voit les choses dans la pratique, toutes les commissions des Parlements.

Après « standing committees » je vous propose de mettre un point final et « by making itself available as a supporting structure » devrait être supprimé.Puis, on reprendra un autre texte qui manque dans ce document et on dirait que la COSAC est en faveur d'un

accord inter-parlementaire. La COSAC demande aux Présidents des Parlements de préparer et de décider cet accord inter-parlementaire. Je répète, il nous faut un accord entre tous les Parlements sur l'échange entre leurs commissions et nos travaux et cela pourrait bien s'inscrire ici.

M. Claus Larsen-Jensen (Danemark) :

Une précision : il y a deux choses. Il y a l'accord inter-parlementaire proposé par Jo Leinen et la coordination entre les commissions sectorielles des Parlements Nationaux. On pourrait arrêter la phrase après les mots « commissions sectorielles » et puis demander l'accord aux Présidents des Parlements.

M. Giorgio Napolitano (Parlement Européen) :

M. Larsen-Jensen vient de dire qu'il y a deux parties, il faut parler de coopération entre les commissions sectorielles des Parlements Nationaux et ensuite il faut reprendre l'idée d'une coopération plus vaste, étendue aux commissions du Parlement Européen et c'est pour cela que M. Leinen a parlé de cet accord qui doit être trouvé au niveau des Présidents des Parlements.

M. Dinos Vrettos, Président (Grèce) :

Nous sommes d'accord sur le point 5?

M . Mario Greco (Italie) :

En ce qui concerne le point 5, il me semble que tout le monde est d'accord pour la première partie sur la coopération accrue entre les différentes commissions sectorielles pour les raisons que nous avons

déjà avancées. Il faudrait ajouter donc « commissions sectorielles des Parlements Nationaux ». Ce qui nous rend un peu perplexes est la deuxième partie de la phrase où on parle d'une « structure de soutien ». Cela paraît un peu complexe et est lié à l'autre élément que nous avons laissé de coté pour l'instant, c .à d. la question du secrétariat.

Mme Erica Terpstra (Pays-Bas) :

Nous voulons coopérer mais ce n'est pas encore tout à fait clair et c'est pourquoi je pose la question suivante : quand on dit que la COSAC souhaite soutenir la coopération renforcée, de quoi s'agit-i ? C'est un transfert des connaissances et informations par technologies modernes ou s'agit-il de quelque chose de plus ? Je voudrais savoir ce que l'on entend par « soutenir ».

M. Claus Larsen-Jensen (Danemark) :

Ce terme vient du groupe de travail où il a été dit que si nous demandons aux Parlements Nationaux de financer le secrétariat pour améliorer la coopération au niveau européen, ceux-ci voudront que ce système soit étendu à toutes les commissions sectorielles et non pas uniquement aux Commissions des Affaires Européennes. C'est cela qu'on veut dire par « structure de soutien technique » .

Mme Erica Terpstra (Pays-Bas) :

Pouvons-nous décider de cela avant de prendre une décision sur le rôle du secrétariat?

M. Dinos Vrettos, Président (Grèce) :

Ce point n'a rien à voir avec le secrétariat; il concerne une coopération améliorée entre les commissions sectorielles.

M. Claus Larsen-Jensen (Danemark):

Je dirais que si dans le texte on disait que le secrétariat de la COSAC a un rôle de soutien, vous serez justifié, mais le texte actuel dit que toutes les Présidences bénéficient d'un soutien comme a été le cas pour les Présidences Danoise, Grecque et Belge.

M. Dinos Vrettos, Président (Grèce) :

Je pense que les choses sont assez claires et que nous pouvons passer à l'adoption du point 5, modifié par l'amendement Leinen.

Je répète pour que les choses soient claires : là où on parle des commissions sectorielles, on ajoute « des Parlements Nationaux », après cela vient l'amendement de M. Leinen « la COSAC reconnaît le besoin d'un accord interparlementaire et demande aux Présidents des Parlements de préparer et décider de cet accord inter-parlementaire ». Nous sommes tous d'accord ?

Passons au point 6. Y a t-il une opposition à ce point? Le texte reste inchangé?

M. David Martin (Vice-Président du Parlement Européen) :

Nous sommes d'accord avec la première partie du point 6 où l'on dit que « la COSAC invitera la Commission à une discussion générale sur le contenu de son programme de travail et de son programme législatif » Par contre pour la deuxième partie, je crois que l'on anticipe sur les résultats de la Convention.

Nous savons ce que propose le groupe de travail, nous savons que l'idée d'un système d'alerte précoce est avancée mais aucune décision n'a encore été prise. L'idée d'un secrétariat de la COSAC a été avancée mais aucune décision n'a été prise jusqu'à présent. Nous sommes d'accord pour la première partie (« programme de travail et programme législatif ») mais je pense qu'il est prématuré de discuter de la deuxième partie.

M. Kurt Bodewig (Allemagne) :

Le Bundestag a un avis opposé à celui de M. Martin. Nous sommes contre la première partie et nous voudrions changer la deuxième partie. Pour cela nous proposons que le point 6 soit l'objet d'une discussion après la conclusion des travaux de la Convention.

M. Dinos Vrettos, Président (Grèce) :

M. Larsen a une autre proposition.

M. Claus Larsen -Jensen (Danemark) :

Concernant ce système d'alerte précoce, si on parle de la Convention, nous pourrions faire référence au Protocole 9, c. à d. le Traité existant, et souligner que la COSAC est une Chambre de compensation technique mais elle est aussi un lieu d'échange d'information sur les points de vue des Parlements Nationaux dans les questions qui relèvent de la subsidiarité et ceci correspond tout à fait à ce qui est dit dans le Traité.

Pour ce qui est du système d'alerte précoce, nous pourrions ou le supprimer ou dire que nous attendons la fin des travaux de la Convention. Il y a donc ces deux possibilités mais on y fait référence

et d'ici là nous aurons aussi organisé nos travaux. Pourriez-vous accepter cela?

M. Kurt Bodewig (Allemagne) :

Je voudrais poser une question: est-ce que la première phrase du point 6 est supprimée?

M. Claus Larsen-Jensen (Danemark) :

La question du programme législatif est maintenue parce que la Commission nous présenterait ce qui fait l'objet de discussion dans tous les Parlements. La Commission Européenne a le monopole de l'initiative législative dans l'Union Européenne et les Parlements Nationaux sont libres de décider de leur point de vue. Je voulais simplement préciser le système d'alerte précoce.

M. Frans Timmermans (Pays-Bas) :

Sur ce point, M. le Président, je comprends que l'on dit que la Commission Européenne est invitée à présenter le contenu de son programme législatif et de son programme de travail à la COSAC, mais une discussion impliquerait que les délégations puissent présenter un point de vue au nom de leur Parlement. Ce n'est pas possible parce que la discussion doit avoir lieu au sein des Parlements Nationaux.

En tant que délégations nationales nous n'avons pas de mandat de la part des Parlements Nationaux pour ces discussions et moi, je ne peux pas obliger mon Parlement à me donner un mandat lorsque je viens à la COSAC.

M. Claus Larsen-Jensen (Danemark) :

On ne peut pas discuter de la position des Parlements sans savoir quelle est la proposition de la Commission. Il s'agit du programme législatif de la Commission Européenne, c'est un cadre permettant à la Commission de faire une planification, ainsi la Commission a la possibilité de nous présenter ses intentions législatives. À vous de décider, à nous de décider. Il ne s'agit pas d'une ingérence par rapport au rôle des Parlements Nationaux.

M. Frans Timmermans (Pays-Bas) :

C'est ce que je veux dire, la Commission fait une présentation de son programme mais il n'y a pas de discussion.

M. Dinos Vrettos, Président (Grèce) :

Je vois beaucoup de mains levées mais il faudra prendre une décision. Si vous voulez qu'on supprime le terme « discussion » et qu'on le remplace par un terme adéquat, « présentation » par exemple, on peut le faire mais essayons de ne pas perdre de vue notre objectif puisque nous avons encore beaucoup de travail devant nous.

Lord Grenfell (Royaume Uni) :

Je crois que « présentation du programme législatif » c'est très bien. Je voudrais dire un mot du mécanisme d'alerte précoce. Il me semble que ce point dit que si la Convention d'aventure mettait ce mécanisme sur pied, la COSAC serait une Chambre de compensation. Il ne faut pas perdre l'occasion d'envoyer ce message à la Convention.

M. Gay Mitchell (Irlande) :

En ce qui concerne le terme "discussion générale », je crois qu'il n'y a pas de problèmes. Je suis d'accord avec la proposition du

Vice Président du Parlement Européen, mais en ce qui concerne la deuxième partie, le mécanisme d'alerte précoce, est-ce qu'on ne pourrait pas faire de même que pour le point 7 et le renvoyer au groupe de travail qui suivra la Convention? Je crois que c'est la meilleure chose à faire.

M. Elmar Brok (Parlement Européen) :

Alors, on décide d'une procédure de travail pour un mécanisme qui n'a pas encore été approuvé parce que ce mécanisme d'alerte précoce est une proposition d'un groupe de travail de la Convention et ne se trouve pas dans un texte constitutionnel et il y a toute une série d'amendements qui sont proposés à ce sujet.

Si celle-ci est une façon de proposer une troisième Chambre responsable de la subsidiarité, je crois qu' il sera peut-être meilleur de renoncer à ce mécanisme qui ne ferait qu'affaiblir les Parlements Nationaux. Le contrôle de la subsidiarité n'est pas une action collective, mais un droit individuel de chaque Parlement National.

Mme Erica Terpstra (Pays-Bas) :

Je suis d'accord si nous transformons le terme de « discussion » en « présentation », c'est un grand pas en avant. Nous devons aussi mettre un point après cette première phrase et laisser tomber la deuxième partie du paragraphe parce que nous ne pouvons pas nous prononcer sur un mécanisme qui n'a pas encore été approuvé.

M. Albrecht Konecny (Autriche):

Il faut séparer ces deux aspects. Présenter le programme, c'est très bien et cela implique, bien sûr, une discussion. Si une Assemblée parlementaire reçoit un programme d'une instance pratiquement

gouvernementale, les parlementaires voudront en discuter. Il est donc important que nous invitions la Commission Européenne à présenter son programme.

Pour la deuxième partie, je n'ai jamais compris pourquoi elle se trouvait là puisque de toute façon cela concerne l'avenir. Ce que l'on peut dire est que nous sommes intéressés à ce mécanisme et aussi à y jouer un rôle si un jour il entre en vigueur. On pourrait renvoyer cette question au groupe de travail, si la Convention accouche d'un tel mécanisme dans le texte final du Traité ou de la Constitution et je crois qu'il ne faut pas se préoccuper des problèmes qui se poseront demain.

M. Giorgio Napolitano (Parlement Européen) :

Il y a un point assez délicat concernant le programme législatif de la Commission. Nous avions proposé que le Parlement Européen entame un dialogue avec les Parlements Nationaux au moment de la présentation du programme de la Commission pour éviter confusion des compétences, européennes et nationales, qui doivent rester séparées et pour bien situer le caractère de la présentation et de la discussion. Car une discussion suivra; il est impensable que la Commission présente son programme et qu'ensuite personne ne fasse de commentaires. Ici la discussion est atypique, générale et ne permettrait pas à la COSAC, de son côté, de se lancer dans une évaluation du programme de la Commission.

En ce qui concerne la deuxième partie, je pense qu'il serait sage d'attendre les résultats des travaux de la Convention et essayons d'éviter l'expression « clearing house ».

M. Dinos Vrettos, Président (Grèce) :

Je voudrais que nous nous mettions d'accord puisqu'il est inutile d'entrer dans la deuxième partie ou de la renvoyer à la Présidence Grecque et donc on pourrait garder la première phrase et supprimer le reste. Nous devons absolument continuer de recevoir des informations de la Commission sur son programme législatif, c'est notre droit et son devoir de les transmettre. Nous pouvons éventuellement poser des questions ou dire des choses mais ceci n'influence pas la position de nos Parlements. Donc, au lieu de « discussion générale », je vous propose « présentation ».

M. Claus Larsen-Jensen (Danemark) :

Seulement un commentaire : si on laisse tomber la question de la Convention et si on renvoit au groupe de travail, c'est bien mais il faut renforcer le processus d'information mutuelle entre les Parlements, via la COSAC, pour que l'on sache ce que nous pensons de certains dossiers concrets et si nous pensons que c'est conforme au principe de la subsidiarité. Cela est dans le Traité d'Amsterdam et je crois que tout le monde pourrait être d'accord.

Il faut éviter de préjuger l'avenir et faire ce que le Traité d'Amsterdam prévoit. J'espère que tout le monde pourra être d'accord sur cela.

Ma proposition est la suivante : sur la base du protocole 9, la COSAC facilite l'échange d'informations entre les Parlements Nationaux dans des cas où nous pensons qu'une proposition ne respecte pas le principe de la subsidiarité.

M. Dinos Vrettos, Président (Grèce) :

Je pense que c'est une proposition acceptable qui fait référence au Traité et je pense qu'en tant que Parlements nous ne pouvons pas refuser de discuter de ce qui se passe dans l'Union.

M. Kurt Bodewig (Allemagne) :

Votre proposition suffit. Toute référence à la coopération et à l'échange d'informations fera partie de notre discussion dans le cadre de la technologie de l'information. Si nous disons tous qu'il ne faut pas faire de la COSAC une institution mais un forum d'échange d'informations, c'est suffisant et le compromis de M. Larsen n'est pas nécessaire. La Convention va adopter des conclusions sur lesquelles il faudra revenir dans l'avenir.

M. Dinos Vrettos, Président (Grèce) :

Nous sommes tous d'accord avec ce qui a été dit auparavant. Il y a donc consensus.

Point 7 : Nous sommes tous d'accord.

M. Antonio Girfatti (Italie) :

Même si vous avez dit qu'il vaut mieux de ne pas décider aujourd'hui du nom, je pense que il faudrait au moins faire une proposition. Nous discutons ici des questions très importantes, proposons au moins un nom! Autrement, c'est comme si on disait à la Convention de choisir un nom à notre place. Pour cette raison je propose le nom de « Conférence Interparlementaire Européenne ».

M. Dinos Vrettos, Président (Grèce):

Je ne pense pas que l'on puisse discuter de ce point. On en a beaucoup discuté à la COSAC précédente et dans les deux groupes de

travail. Je ne pense pas qu'on ait le temps d'en discuter maintenant. Acceptez-vous cette formulation telle quelle est? Il n'y a pas d'objections et donc la proposition est acceptée.

Point 8 : Y-a t'il des objections?

M. Giacomo Stucchi (Italie) :

Deux remarques: on dit la COSAC « adopte » et je crois qu'il faudrait dire « envisage ». Je n'insiste pas sur ma proposition, mais la partie la plus importante vient à la fin quand on parle du groupe de travail technique administratif qui doit être relié au groupe IPEX, c'est-à-dire les Secrétaires Généraux.

M .Wayne David (Royaume Uni) :

Mon inquiétude augmente au fil de la discussion. J'ai le souvenir d' un groupe de travail qui a fait des propositions et maintenant, se tient dans l'arène des idées nouvelles ; c'est parfois céder à une tactique de démolisseur. Je crois qu'il faut faire preuve de respect vis à vis des auteurs et je ne comprends pas comment on pourrait présenter des objections au paragraphe 8.

M. Dinos Vrettos, Président (Grèce) :

Vous avez raison. M.Larsen est d'accord avec la proposition de M. Stucchi et nous sommes tous d'accord pour adopter le point 8.

Passons au point 9.

M. Jo Leinen (Parlement Européen) :

Je voudrais revenir à ma remarque préliminaire : ce serait bien que la COSAC fasse un accord avec la Commission parce que c'est l'institution qui a le monopole de l'initiative et de l'information dans

la matière, donc un accord a du sens. Je ne sais pas ce que pourrait faire la COSAC avec le Conseil et le Parlement Européen.

Il s'agirait donc de demander à la Conférence des Présidents de conclure un accord opérationnel avec la Commission Européenne plutôt que de parler des institutions européennes.

M. Claus Larsen-Jensen **(Danemark)** :

Il faut être équitables, il s'agit ici des accords entre les Parlements Nationaux qui sont en train de discuter ensemble et les institutions de l'Union Européenne. Alors on peut se contenter de dire que la COSAC veillera à ce que des accords entre les Parlements Nationaux et les institutions de l'Union Européenne soient passés, ce qui permettra de simplifier les tâches des Parlements Nationaux et le problème est réglé ; C'est à ceux qui prennent les décisions dans les Parlements Nationaux de trancher.

Il ne s'agit pas d'étendre généralement nos compétences, il s'agit des relations de coopération entre les Parlements Nationaux et les institutions européennes, également.

Mme Erica Terpstra (Pays-Bas) :

Je suis tout à fait d'accord avec M. Larsen.

M. Andrea Manzella (Italie) :

Je voudrais une petite explication concernant le terme accord opérationnel. Est- ce que cela signifie qu'il y aura des informations réciproques, est ce que cela pourrait couvrir une autre chose, par exemple : est -ce que opérationnel pourrait aussi signifier fonctionnel ? Pourriez-vous nous expliquer ce terme ?

M. Giorgio Napolitano (Parlement Européen) :

Est - ce que ce sont des accords transitoires? Car, j'ai lu dans les conclusions du groupe de travail qu'ils seront valables jusqu'à l' entrée en vigueur du nouveau Traité. Est-ce que cela signifie donc que ces accords opérationnels seront transitoires ? je reprends vos propres termes.

M. Claus Larsen-Jensen (Danemark) :

Je répète : il s'agit ici de tenir compte de ce qui est dit dans le Traité et ceci restera en vigueur jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau Traité. Il faudra donc voir ce qui est stipulé par le nouveau Traité et dans quelle mesure ces points sont couverts. Attendons donc le nouveau Traité pour le savoir.

Pour répondre à notre collègue italien, trouvons une formule disant que nous demandons des accords entre les Parlements Nationaux et les institutions européennes pour faciliter le travail fait par les Parlements Nationaux dans le domaine des affaires européennes, c 'est tout.

M. David Martin (Parlement Européen):

Je ne voudrais pas remettre en cause le consensus mais j'aimerais faire part de l' abstention constructive du Parlement Européen sur ce point.

M. Dinos Vrettos, Président (Grèce) :

Nous l' apprécions beaucoup.Nous sommes, donc, d'accord.

M. Kurt Bodewig (Allemagne):

J'avais demandé la parole sur le point 9 et je voudrais dire que nous ne sommes pas d'accord puisque il y a des orientations qui donnent la possibilité aux Parlements Nationaux d'exprimer leur position aux Gouvernements. Dans le point 9, vous mélangez les fonctions : la COSAC est ici le déclencheur des initiatives vis-à-vis des institutions européennes.

Je suis contre ce que je considère une politique erronée. Si il y a une fonction pour la COSAC sur la base du Traité d'Amsterdam, c'est de déclencher les processus nationaux et les Parlements peuvent faire valoir leurs prétentions vis- à -vis de leurs Gouvernements.

Je crois que l'Europe souffre de manque de transparence ; Les citoyens ne comprennent pas les procédures et ce point 9 est une contribution à ce manque de transparence et c'est pourquoi je suis contre.

M. Jaime Gama (Portugal):

Je voudrais rappeler que contrairement à ce qui a été dit et sur la base du Traité d'Amsterdam et du Protocole 9, le point 6.2 indique que la COSAC peut adresser au Parlement Européen, au Conseil et à la Commission toutes les contributions qu'elle estime adéquates concernant les activités législatives de l'Union; par exemple, concernant l'application du principe de subsidiarité.

Il ne s'agit donc pas ici de confier le contrôle de la subsidiarité à chaque Parlement National. Le Traité dit que la COSAC aussi peut le faire et que la COSAC peut s'adresser à la Commission, au Conseil et au Parlement Européen. Il ne s'agit pas ici de créer une COSAC dérivant de la Convention ou de la future CIG ; nous sommes ici en train de discuter d'une COSAC qui existe déjà, qui a été crée par le Traité d'Amsterdam et dont les fonctions sont déjà définies. On ne

peut, aujourd'hui, remettre en cause ces fonctions sans entrer en contradiction grave avec les Traités que tous les Gouvernements et tous les Parlements Nationaux ont ratifiés.

M. Kurt Bodewig (Allemagne):

Le Traité d'Amsterdam ne dit pas que la COSAC aura une fonction lui permettant de prendre des initiatives pour conclure des accords entre les Parlements et les institutions européennes. Il crée une série de droits et d'obligations.

La proposition faite par M. Leinen au départ, à savoir qu'il peut y avoir un accord avec la Commission pour garantir l'obligation de transmettre des informations est acceptable, mais le texte que vous avez présenté ici, va au-delà et je crois qu'il y a des différences. J'entends toujours dire que la COSAC n'est pas une institution européenne mais dans des dispositions individuelles vous allez exactement dans ce sens là. Il faudrait être clair : on fait de grandes déclarations, mais il ne faut pas avoir des propositions qui vont dans un autre sens et cela apparaît clairement au point 9.

Je suis, donc, d'accord avec la proposition de M. Leinen et je ne suis pas d'accord avec le texte proposé au point 9, car il y a des différences très nettes. Moi, aussi, je pourrais vous lire le Traité d'Amsterdam et toutes les obligations individuelles qui découlent du Traité, il s'agit d'information et de vérifier le respect de la subsidiarité à un stade précoce, c'est tout.

M. Dinos Vrettos, Président (Grèce) :

Au lieu de dire que la COSAC invite la Conférence des Présidents, on pourrait dire que la COSAC invite les Parlements Nationaux à poursuivre les travaux visant à l'élaboration d'accords

opérationnels entre eux-mêmes et les institutions de l'Union Européenne. Est-ce que cela vous conviendrait ?

Abstention pour l'Allemagne.

M. Dinos Vrettos, Président (Grèce) :

Adopté.

Point 10.

M. Claus Larsen -Jensen (Danemark) :

Pour les points 10 et 11 je propose d'en faire une seule phrase. Je vous renvois à la décision de la COSAC à Copenhague à savoir que le groupe de travail doit poursuivre ses travaux et suivre les travaux de la Convention et de la CIG. Nous pourrions même adopter le texte du point 1 qui remplacerait ainsi les deux paragraphes en question.

M. Mauro Zani (Italie) :

Nous pourrions être d'accord parce que nous aurions proposé de revoir le point 10. Si je me souviens bien et j'étais présent au groupe de travail à Copenhague, on n'a jamais discuté de cela. Si on fusionnait les points 10 et 11, nous serions d'accord pour la méthode mais pour le contenu, nous avons une réserve et nous nous prononcerons plus tard.

M. Claus Larsen -Jensen (Danemark) :

Je voudrais préciser le contenu du point I de Copenhague du mois d'octobre.

Le point I dit que le groupe de travail aura les tâches suivantes : suivre les travaux de la Convention et de la CIG ; il faut donc dire que

le groupe de travail va poursuivre ses travaux, il n'y a pas de déplacement de compétences, de décisions ou de souveraineté puisque nous faisons tous notre travail nous-mêmes.

M. Dinos Vrettos, Président (Grèce) :

Adopté.

Je passe maintenant, chers collègues, aux points difficiles et les plus importants. J'espère que vous me donnerez la possibilité de donner un bon coup de marteau avec votre accord, bien sûr. Y-a-t'il des objections au point 2 ? Si il n'y a pas d'objections, nous poursuivons.

M. Frans Timmermans (Pays-Bas) :

J 'ai écouté avec attention tous les arguments présentés cet après-midi en faveur du paragraphe 2 .La plupart des arguments présentés pour appuyer ce paragraphe est de nature pratique :on nous a dit que ça va simplifier nos travaux, qu'on pourra tirer des conclusions sans qu'un état puisse bloquer tout le processus et ce point de vue je le respecte, mais, introduire le vote à la majorité qualifiée dans ce processus n'est pas seulement une solution pratique, c'est un changement fondamental dans la façon dont fonctionne la COSAC.

On ne peut pas décider d'un tel changement sans savoir ce que la Convention décidera à propos du rôle des Parlements Nationaux. Ce serait mettre la charrette devant les bœufs et c'est pourquoi je persiste à croire que il faut attendre les résultats de la Convention sur le rôle des Parlements Nationaux et ne pas changer notre mode de vote avant ; nous pourrons revenir sur ce point une fois que les travaux de la Convention auront abouti et que nous connaîtrons le rôle des

Parlements Nationaux et nous pourrons inscrire tout cela dans un contexte .

Je suis désolé de vous dire que la délégation néerlandaise n'est pas en faveur du paragraphe 2 sous cette forme et nous vous demandons d'en revenir à l'unanimité pour le vote. Merci.

M. Josep Borell (Espagne) :

Je voudrais que l'on avance sur ce point et je voudrais que la COSAC puisse adopter des déclarations à la majorité. Si nous ne le faisons pas, tout ce que nous avons discuté jusqu'à maintenant ne sera rien ;cela n'aura plus aucune valeur.

Moi qui ai participé aux travaux du groupe de travail, je peux vous dire que si après tout le chemin que nous avons parcouru, nous finissons par quitter cette salle en disant que nous continuons à déclarer des choses qui ne sont pas contraignantes et à l'unanimité, alors pour moi la discussion n'a plus aucun intérêt .On peut faire ce qu'on veut mais une Assemblée comme celle-ci qui doit décider de tout à l'unanimité, lorsque nous serons 25 et bientôt 30, j'ai l'impression que l'intérêt de nos réunions sera moindre et le contribuable pourra épargner les frais de nos réunions.

S'il vous plaît, ne vous réfugiez pas derrière la Convention, ne dites pas qu'il faut attendre. A la Convention on serait ravi que les Parlements Nationaux , c'est-à -dire nous, lancent une idée sur notre rôle dans la construction européenne et on apprécierait qu'on exprime nos idées à cet égard. Qui est mieux placé que nous pour dire à la Convention ce que pourraient faire les Parlements Nationaux?

Dire qu'il faut attendre que la Convention décide et qu'entre-temps, nous , nous ne décidons rien, c'est extrêmement frustrant pour le travail accompli et en plus, cela nous rend totalement inefficaces. Je

prie, donc, ceux qui insistent sur l'unanimité de reconsidérer leur position parce que, autrement, nous aurons tous fait un long voyage qui nous aura amené nulle part Si il s'avère que nous devons, tous, être d'accord sur tout, et cela n'arrivera jamais, nous finirons par définir le contenu d'un ensemble vide. Nous ferons de grandes déclarations dont le contenu politique sera zéro.

M. Dinos Vrettos, Président (Grèce) :

Chers collègues,

Je ne veux pas vous faire la lécon, vous êtes bien plus expérimentés que moi, mais si il y a un droit de veto c'est bien très grave dans le contexte de l'unanimité

On exerce le droit de veto uniquement si l'honneur ou la dignité d'un pays est en jeu, autrement, il n'est pas justifié car c'est une attitude totalement antidémocratique. Je dois vous exprimer tous mes regrets, mais c'est ainsi.

Nous sommes une vaste majorité des états membres de l'Union qui veulent réaliser quelque chose pour que le Traité d'Amsterdam puisse être appliqué, pour que nous puissions faire notre travail et en être fiers. Ce serait dommage qu'il y ait un droit de veto seulement d'un ou deux pays. Nous voulons avoir la possibilité que l'Union Européenne puisse prendre des décisions parce que si nous poursuivons sur cette voie je crois que nous ferons des pas en arrière et j'en suis désolé.

M. Alojz Peterle (Slovénie) :

En tant que membre de la Convention, j'aimerais dire que je ne pense pas que la Convention va trancher sur le rôle des Parlements

Nationaux ; c'est à nous, me semble-t-il, de décider et de donner l'exemple. On a beaucoup discuté de l'introduction du vote à la majorité qualifiée comme règle générale et il est grand temps de trancher et je suis en faveur du vote à la majorité qualifiée dans nos procédures.

M. Axel Schafer (Allemagne):

Nous avons eu une discussion très intensive qui avait un seul objectif :de trouver un accord. Vu le nombre des points que nous avons adoptés à l'unanimité, il me semble que nous avons tout de même progressé. Je ne comprends, donc, pas M. Borell, avec tout le respect que je lui dois, puisque nous sommes arrivés à nous mettre d'accord sur des points en pleine discussion controversée et nous sommes parvenus à nous prononcer à l'unanimité .Il nous dit que ça ne sert à rien si on ne reprend pas le point de la majorité qualifiée.

Si il en était ainsi, malgré tous nos efforts,l'intégration européenne dans 50 ans n'aurait pas progressé parce que tous les états membres, tous les Gouvernements, tous les Parlements devraient être d'accord pour aller de l'avant. J'appuis totalement la proposition du collègue néerlandais et en son nom et en mon nom je vous dis que nous faisons toujours partie de ceux qui font avancer l'Europe fédérale et ce n'est pas sur ce point qu'on va nous dire d'attendre Athènes et de ne pas prendre des décisions sur la majorité aujourd'hui.

Il ne faut pas nous dire que c'est nous qui empêchons le progrès européen à la COSAC ou ailleurs. Nous allons tous de l'avant ensemble et nous l'avons toujours fait jusqu'à présent.

M. Gay Mitchell (Irlande):

Si je prends le règlement interne de la COSAC, Section 1, on dit que la COSAC permet un échange de vues régulier sans préjuger des compétences des Parlements et des institutions européennes. On dit, aussi, que la COSAC ne lie en rien les Parlements Nationaux et ne préjuge de leur positions. On peut avoir un échange de vues régulier sur une majorité de 2/3 ou bien une majorité absolue. Imaginez l'Union Européenne élargie à 25, on ne peut pas dire qu'on ne pourrait pas prendre des décisions si ce n'est à l'unanimité.

Je crois que la proposition est raisonnable.

M. Jo Leinen (Parlement Européen) :

Vous avez réglé le sort de déjà huit points avec beaucoup de sagesse, c'est merveilleux et sur ce point et pour le point suivant, nous devons tenter de dégager un consensus. Dans une Union à 25, il est évident que l'unanimité va poser des problèmes, mais il a été dit aussi que la majorité qualifiée est une formule particulière qu'on utilise dans les institutions. Il y a, peut-être, une troisième solution : la Convention travaille sur la base d'un consensus, ce n'est pas l'unanimité puisqu'il y a toujours des minorités et, malgré tout, on peut dire que nous sommes dans une large mesure d'accord pour apporter notre contribution. La forme du consensus de la Convention c'est une troisième possibilité entre l'unanimité et la majorité qualifiée. Dans le Traité, dans le deuxième pilier, nous avons l'abstention constructive, on peut voter même si quelqu'un ne suit pas, mais s'abstient de façon constructive.

Pour éviter de voter de façon artificielle et poser des difficultés à certains représentants, j'aimerais vous demander que ce point attende jusqu'à Athènes et j'aurai un texte à vous proposer, si vous permettez, il s'agit des deux phrases que je vais vous lire « les

décisions de la COSAC doivent être possibles dans une Union à 25 Parlements et plus. Le groupe de travail consistant des Présidents des Commissions des Affaires Etrangères devrait présenter une proposition dans la matière pour la prochaine réunion de la COSAC à Athènes ».

Ainsi, nous aurons le temps de réfléchir aux pour et contre du débat d'aujourd'hui. On ne peut pas dire que les uns ont raison et les autres ont tort, on pourra, peut-être, trouver une bonne formule nous permettant de nous mettre d'accord ici et de dire que nous voulons un accord, mais rentrons chez nous pour voir quelle est la meilleure formule. Rien ne presse, ni pour nous ni pour la Convention et si on tranche en mai et nous faisons preuve de cohésion, c'est mieux que de voter aujourd'hui en rendant certains représentants malheureux.

M. Dinos Vrettos, Président (Grèce) :

L'abstention constructive peut être utilisée aujourd'hui aussi pour pouvoir prendre une décision qui exprime le sentiment de la majorité. Le Parlement Européen a présenté une abstention constructive tout à l'heure parce que il n'était pas d'accord et je demande, donc, aux états membres qui ont des objections de suivre le même exemple.

M. Christian Philip (France) :

Si nous voulons aboutir, il faut que chacun fasse un effort .

Au cours de l'examen des articles précédents, nous avons pu modifier un certain nombre de dispositions affaiblissant plus ou moins le compromis atteint à Copenhague. Nous ne sommes pas intervenus pour ne pas risquer de bloquer les choses ; maintenant il

faut que chacun fasse des gestes réciproques. Si article par article, nous demandons toujours aux mêmes de faire un effort , il y a un moment où on se demande pourquoi continuer et même si je comprends les arguments avancés par certains de nos collègues, je trouve que le moment est arrivé de faire, comme vous l'avez proposé, M. le Président, un effort d'abstention constructive.

Une fois de plus, renvoyer le Règlement à Athènes, c'est nous condamner à ne reparler que de nous-mêmes.

Je suis un « jeune » parlementaire, je représente ma délégation ici et depuis que je viens à la COSAC je n'ai entendu la COSAC que parler d'elle- même. Peut- être, à Athènes, nous pourrons parler d'autre chose que des méthodes de travail de la COSAC. Alors, ou nous n'arrivons à rien ou nous faisons des efforts, mais il faudrait qu' à Athènes, sous votre Présidence, nous parlions des problèmes réels qui concernent la construction européenne.

Donc, je demande à nos collègues de faire un effort sur ce point.

Mme Charlotte Antonsen (Danemark) :

Je suis à la COSAC depuis 1991 et nous avons consacré beaucoup de temps à la plupart de nos décisions qui ont besoin d'un consensus. Je pense qu'il est décisif d'avoir un résultat à nos travaux et il faudrait pour cette raison, adopter cette proposition.

Nous avons fait preuve de souplesse vis- à- vis des propositions de certains pays et aussi pour trouver un compromis, mais si nos travaux doivent avoir un résultat, nous sommes obligés de prendre une décision pour l'avenir. Nous savons que c'est impossible d'insister sur l'unanimité.

Il y a une possibilité de choisir la formule du consensus, même si tout le monde n'est pas d'accord, comme le disait le Président, il

faut, peut-être, en profiter ici et se plier. Si vous avez de nouvelles propositions, présentez-les, mais il faudrait avancer aujourd'hui pour avoir une collaboration efficace, même si nous n'avons pas de véritable influence sur les travaux de l'Union.

Lord Grenfell (Royaume Uni) :

Je suis un vieux politicien , j'ai vu, déjà, beaucoup de choses pendant ma vie et je voudrais qu'on règle ce problème. Je voudrais présenter un compromis sur ce que disaient M. Leinen et le collègue néerlandais : on pourrait dire que la COSAC décide de changer les règles de vote et de procédure en vue de l'adoption des contributions. Dans la mesure du possible, elles devraient être adoptées par consensus, mais si le consensus s'avère impossible, elles seraient adoptées à la majorité.

M. Dinos Vrettos, Président (Grèce) :

Si il n'y a pas d'objection, on pourrait se mettre d'accord sur la proposition de Lord Grenfell ? Adopté.

M. Frans Timmermans (Pays-Bas) :

Je suis désolé, M. le Président, on ne me forcera pas à accepter quoi que ce soit de cette façon. Je suis, profondément, désolé mais ce n'est pas ainsi qu'on procède. J'ai présenté mes remarques, clairement, je respecte beaucoup l'humour britannique, mais cette proposition n'est pas sérieuse. La position de mon pays est claire, je peux m'accommoder de la proposition de M. Leinen, mais si vous maintenez cette proposition, mon pays ne pourra pas voter en faveur du paragraphe 2.

M. Axel Schafer (Allemagne) :

Je reviens sur la proposition de M. Leinen. Si nous voulons rester fidèles à nous mêmes, nous décidons qu'à l'avenir nous votons à la majorité, à condition que nous nous soyons mis d'accord ici à l'unanimité.

Si nous voulons aller dans le sens de la proposition Leinen, ce qui probablement sera décidé à Athènes, nous pourrions éviter l'unanimité très stricte au profit d'un large consensus.

M. Claus Larsen -Jensen (Danemark) :

Je viens d'un pays qui, en cours de chemin, a freiné des deux pieds dans le processus européen. Nous savons que le véto c'est la plus grande sécurité, mais le problème est que ce n'est guère important. Dans de nombreuses situations, nous avons accepté l'abstention constructive.

Je comprends la proposition de M.Leinen et finalement on la reporte une fois de plus jusqu' au mois de mai, au plus tard. La majorité des Présidents a modifié la proposition pour avoir la garantie que ce n'est pas la majorité simple mais la majorité de 50% des voix.

On pourrait tenter de dégager un vaste consensus politique pour des décisions et non pas une majorité, mais si on ne peut pas avoir un consensus de 2/3 - parce qu'on craint d'être mis à l'écart par la majorité - on pourrait dire de ¾, ce qui est même mieux que l'unanimité que nous connaissons à l'heure actuelle.

M. Dinos Vrettos, Président (Grèce) :

Voilà la nouvelle proposition de compromis de M. Larsen.

Y a- t'il des objections ?

M. Claus Larsen-Jensen (Danemark) :

Je répète : La façon normale de travail est de tenter d'arriver à un vaste consensus afin qu'aucun Parlement n'estime qu' on l'ignore ou qu'on exerce des pressions. Au lieu d'une majorité de 2/3 on parlerait d'une majorité de 3/4 , 75%, c'est plus élevé et cela représente une meilleure protection de ceux qui se sentent en minorité ; c'est une double garantie.

M. Frans Timmermans (Pays-Bas) :

Abstention constructive sur cette proposition qui est bien meilleure que le texte.

M. D. Vrettos, Président (Grèce) :

Abstention constructive du Parlement Européen. Adopté.
En ce qui concerne le secrétariat, M. Larsen a des propositions.

M. Claus Larsen- Jensen (Danemark) :

A propos du secrétariat, je souligne que la décision finale ne sera pas prise, aujourd'hui, mais je voudrais parvenir à un accord sur la chose suivante :

1. Il y a eu un vaste consensus pour dire que nous avons besoin d'une meilleure continuité.

2.Nous avons besoin d'un meilleur soutien de secrétariat technique, là, il y a un accord de même que sur les conditions présentées par les collègues néerlandais au groupe de travail à Copenhague concernant les tâches et les compétences du secrétariat.

Ensuite, comment faire ? Je propose de demander au groupe de travail des Présidents des Commissions de préparer une proposition de

décision en tenant compte des différents points de vue, des italiens entre autres, et ensuite prendre la décision à Athènes.

Concernant le Présidium de la COSAC et le rôle des Présidents des Parlements Nationaux, au lieu d'écrire cela, nous dirions que nous demandons aux Parlements Nationaux de décider, si ils sont d'accord ou pas. Si ils décident de discuter entre eux lorsqu' ils se rencontrent, c'est leur affaire. Ainsi, on ne parle plus de Présidium et en ce qui concerne le secrétariat, donc, il y aura une décision à Athènes.

M. Jo Leinen (Parlement Européen) :

Deux petits compléments.

Page 3 en haut on dit « coopérer avec les représentants à Bruxelles des Parlements Nationaux » et il faut ajouter « et du Parlement Européen».

Dans le deuxième paragraphe, on parle de « secrétariat de la COSAC ». Je préfère « meilleur soutien en matière de secrétariat technique pour la COSAC ».

M. Dinos Vrettos, Président (Grèce) :

Nous sommes d'accord sur ces deux propositions Larsen et Leinen

Je crois que nous avons fait la lumière sur ce point. Nous allons voter sur les modifications du règlement.

M. Giacomo Stucchi (Italie) :

Le point 3 est donc biffé ?

M. Dinos Vrettos, Président (Grèce) :

Le point 3 est entièrement biffé. Il est remplacé par la proposition de M. Larsen et on examinera ces propositions à Athènes. Donc, ce sujet sera revu et décidé à Athènes.

Le document que nous approuvons ne contiendra pas le point 3 actuel, mais un autre paragraphe qui dit que la décision définitive sera prise à Athènes. A cette occasion, il y aura aussi des propositions du groupe de travail des Présidents qui seront examinées ultérieurement.

M. Giacomo Stucchi (Italie):

Donc le paragraphe 3 initial est-il supprimé ?

M. Claus Larsen-Jensen (Danemark) :

Il sera discuté à Athènes. Le paragraphe 3 porte sur la procédure. Une fois que le groupe de travail aura terminé son travail sur la base des principes sur lesquels nous nous sommes mis d'accord, il y aura une décision finale à Athènes.

Nous demanderons aux Parlements Nationaux et non pas à la Conférence des Présidents de se prononcer mais la décision finale sera prise à Athènes.

M. Dinos Vrettos, Président (Grèce) :

En ce qui concerne le règlement, je propose d'approuver les modifications sur la base des décisions que nous venons de prendre.

M. Giacomo Stucchi (Italie):

Monsieur le Président,

Les choses ne sont pas claires, il est tard et nous sommes fatigués. Moi, j'en suis toujours au paragraphe 3. Je crois qu'il faut que

M. Larsen-Jensen éclaircisse les choses. J'ai entendu vos précisions, mais les choses ne sont pas claires en ce qui concerne le débat qui aura lieu en temps utile. Il nous faut savoir ce qui sera repris dans le texte du paragraphe 3 et quel sera son libelle final.

M. Claus Larsen-Jensen (Danemark) :

Le paragraphe 3 explique la procédure à suivre d'ici la décision finale. La première partie du texte qui dit que nous voulons la continuité, un meilleur soutien technique en matière de secrétariat sur la base des critères proposés par les collègues néerlandais à Copenhague, est maintenue.

Il y a eu ensuite une proposition complémentaire indiquant que nous ne parlerons pas seulement de coopération avec les représentants des Parlements Nationaux mais aussi avec le Parlement Européen. Ensuite, nous demandons au groupe de travail des Présidents de la concrétiser en tenant compte des différentes positions pour présenter une proposition qui fera l'objet d'une décision en décembre. Le Présidium est supprimé et nous demandons aux Parlements Nationaux de dire si ils sont pour ou contre la création d'un secrétariat.

M. Andrea Manzella (Italie) :

Je suis confus d'avoir insisté alors qu'il est si tard. Est-ce qu'on parle ici de la mise en place d'un petit secrétariat dont le siège serait à Bruxelles ? Dans ce cas, nous votons contre. Si c'est simplement une formule de procédure, nous pouvons l'accepter.

Est-ce que on peut avoir la proposition par écrit ?Je veux être sûr qu'il ne s'agit pas de création d'un secrétariat permanent.

M. Mario Greco (Italie):

Monsieur le Président,

Je suis d'accord avec mon collègue et à mon avis il serait suffisant de maintenir le paragraphe 3 à partir du terme « réaffirme » et jusqu'à « COSAC » et ensuite, on pourra y ajouter ce qu'on décidera à Athènes.

M. Dinos Vrettos, Président (Grèce) :

Il faut reconnaître que nous tous, y comprise la délégation italienne, sommes d'accord sur le besoin d'un soutien en matière de secrétariat. Nous ne sommes pas du même avis sur la façon dont cela se passera dans la pratique, mais c'est, simplement, une conclusion générale sans entrer dans les détails.

Nous pourrons revenir sur cette question à Athènes avec le travail préparatoire du groupe de travail et là on pourra étudier toutes les propositions. Ici, nous disons, simplement, que nous avons besoin d'une aide en matière de secrétariat.

M. Andrea Manzella (Italie) :

On parle ici, donc, d'un soutien en matière de secrétariat. Il s'agit donc de ce que le collègue Greco a dit, c'est-à-dire de maintenir les 5 premières lignes jusqu'à « COSAC » et ensuite, il faudrait décider sur la base des différentes propositions. Nous sommes d'accord. Nous ne voulons pas préjuger des décisions qui aurons lieu plus tard.

M. Claus Larsen –Jensen (Danemark) :

Dans notre dernière réunion de Copenhague, nous avons passé beaucoup de temps à discuter des critères du secrétariat .La

proposition néerlandaise a été reprise in extenso et les délégations ont signé ces critères, ainsi que les deux représentants italiens.

M. Mario Greco (Italie):

Je voudrais dire que nous n' allons pas nous prononcer sur la nécessité d'un secrétariat, ni sur la façon d'établir les critères. Tout cela sera fait à Athènes, pourquoi donc dévancer sur une décision qui sera prise plus tard.

Nous ne sommes pas contre la proposition néerlandaise ni contre ce que dit le rapporteur, nous pensons qu'il faut ajourner la décision et constater, simplement, la nécessité d'un soutien meilleur.

M. Dinos Vrettos, Président (Grèce):

En matière du règlement intérieur, je vous propose de reprendre tout ce qui a été décidé aujourd'hui .

M. Albrecht Konnecny :

Il y a un point qui a été oublié dans le texte concernant le nouveau règlement: dans quelle mesure les Présidents peuvent agir au nom de la COSAC ? C'est le point 4 qui se réfère au point 10.7. du règlement intérieur. Si dans la contribution on a biffé cette référence, il faut la biffer ici aussi .

M. Claus Larsen – Jensen (Danemark) :

Selon la proposition, ce qui sera supprimé par les décisions prises aujourd'hui, ce sera corrigé dans le règlement. On ne peut pas avoir un aperçu de tout, en même temps, mais faites nous confiance, on va corriger ce texte en fonction des décisions prises aujourd'hui.

Mme Erica Terpstra (Pays-Bas) :

Il me semble que l'on peut vous mandater d'adapter le texte à ce qui a été décidé aujourd'hui. D'autre part, vous devez accepter que les parlementaires veulent jeter un dernier coup d'oeil au texte avant de l'approuver.

Vous adaptez, donc, tous les points en question et nous regarderons encore ce texte avant Athènes, où il sera approuvé définitivement.

Ce n'est pas possible qu'il entre en vigueur à partir du 1er février.

M. Wayne David (Royaume-Uni):

Etant donné qu' il s'agit des changements du règlement intérieur qui ne sont pas très importants, est-ce que le personnel peut travailler ce soir pour que les Présidents puissent approuver le règlement intérieur demain?

M. Albrecht Konecny (Autriche):

Je suis désolé, mais il faut respecter des critères de Bruxelles concernant la procédure parlementaire. On ne peut pas voter sur un projet dont on m'a promis qu'il serait bon et je ne peux pas accepter qu'un comité travaille à notre place pour décider ce qui aurait du être décidé hier .

Il y a deux possibilités : nous pouvons voter en incluant un paragraphe pour dire que ce règlement intérieur entrera en vigueur une heure après le début des travaux à Athènes, si personne ne présente d'objection. L'autre solution est de voter le texte à Athènes. Je ne peux pas voter sur un texte que je ne connais pas.

M. Giacomo Stucchi (Italie) :

Je suis d'accord avec les réserves qui viennent d'être exprimées par le collègue autrichien. Il vaut mieux revoir ces dispositions l'une après l'autre, puisqu'il s'agit du nouveau règlement. Nous devrions, également, avoir le temps de présenter des amendements parce que certains sujets n'ont pas été couverts. Il y a des sujets dont nous avons parlé aujourd'hui certes, mais il y en a d'autres dont nous voudrions, éventuellement, parler à l'avenir.

Je pense que nous devrions passer en revue ces articles les uns après les autres et aussi avoir la possibilité de déposer des amendements et nous doter des délais nécessaires pour le faire.

J'aimerais aussi qu'on contrôle le chiffre III du nouveau règlement parce qu'il y a certains problèmes concernant l'entrée en vigueur au 1er février 2003.

M. Claus Larsen –Jensen (Danemark) :

La meilleure solution aurait été d'avoir un texte amendé ce soir mais nous ne l'avons pas. Tout se trouve sur ordinateur donc nos collaborateurs vont travailler ce soir et vont faire les changements sur la base des décisions prises aujourd'hui. Demain, les Présidents auront le texte et ils pourront réagir et il y aura un délai fixé pour que les parlementaires puissent faire de même. Si il y a des problèmes, on pourra en discuter à Athènes.

M. Dinos Vrettos, Président (Grèce) :

Il faut prendre une décision maintenant.

Mme Erica Terpstra (Pays-Bas) :

Excusez moi, Monsieur le Président, mais il ne faut pas, non plus, violer notre règlement, article 14 lors cette procédure de changement. Nous avons besoin de temps, entre autres, pour déposer des amendements et il vaudrait mieux prendre la décision finale à Athènes. Ce n'est pas possible de faire modifier le texte ce soir et de le voter demain à toute vitesse. Pour cette raison, je préfère suivre la proposition de M. Larsen, de mettre par écrit nos décisions et de les voter à Athènes .

Notre règlement prévoit que les changements au règlement doivent être votés au sein de la COSAC et non pas par les Présidents.

M. Dinos Vrettos, Président (Grèce) :

Il faut mettre au clair plusieurs choses : nous nous sommes mis d'accord sur la question de la majorité et ceci ne sera plus sujet à voter, ni à Athènes ni ailleurs. C'est une décision qui sera intégrée dans le règlement. Il n'y a pas d'objections à ce point.

Si il y a d'autres articles du règlement qui doivent être modifiés ou améliorés, ils le seront à Athènes, mais il est clair qu'on ne pourra pas répéter la discussion de nouveau.

M. Giacomo Stucchi (Italie):

Une précision: nous sommes d'accord sur les changements au règlement pour la question de la majorité, mais je me demande ce qu'on approuve aujourd'hui ? Uniquement cette petite modification au règlement concernant la majorité et nous n'avons pas le texte contenant les autres modifications au règlement devant les yeux et nous renvoyons le tout à Athènes. Nous ne sommes pas satisfaits de cet éparpillement.

Le règlement est quelque chose d'important qu'il ne faut pas rallonger ou raccourcir à chaque réunion.

M. Dinos Vrettos, Président (Grèce) :

Il faut être clair là-dessus : il y a une proposition de règlement que tout le monde a lu.

M. Giacomo Stucchi (Italie):

Dans certains cas, il y a eu des changements.

M. Dinos Vrettos, Président (Grèce) :

Le point central de la proposition était le règle de la majorité. Les autres points ont un caractère opérationnel et dérivent du point central. En principe, nous sommes d'accord sur le nouveau règlement qui sera voté sans débat à Athènes. Nous disons, donc, que le règlement sera approuvé à Athènes si il n'y a pas de changements aux propositions sur le tapis. Sommes nous d'accord ? Y-a-t'il des objections ?

M. Kurt Bodewig (Allemagne) :

Une telle procédure ne pourrait pas être suivie dans les Parlements Nationaux. Le règlement se compose de nombreux paragraphes et les italiens ont déjà annoncé leur intention de déposer un amendement, ce qui est de leur droit. Je suis favorable à la proposition néerlandaise et autrichienne de prévoir un délai d'un mois ou quatre semaines pour le dépôt d'amendements et ensuite de voter à Athènes. Voilà la procédure qui est normalement suivie au niveau national.

Nous ne pouvons pas accepter d' avaliser un texte que nous ne connaissons pas.

M. Dinos Vrettos, Président (Grèce) :

Il doit être clair pour nous tous que nous avons pris une décision sur la question de la majorité qui ne peut pas être mise en cause. Pour le reste, M. Larsen nous fera une proposition que nous allons voter à Athènes. Je répète, encore une fois, on ne discute plus de la question de la majorité. D'accord ?

Je tiens à vous remercier tous pour votre attitude constructive.